LIVRE BLANC

PRÉVENIR, ACCOMPAGNER ET METTRE FIN À L'ITINÉRANCE À MONTRÉAL :

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR AGIR



MMFIM
Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

MMFIM

OCTOBRE 2026

Crédits et remerciements

Ce Livre blanc a été réalisé par le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance dans le cadre du développement de son plaidoyer. Le Mouvement tient à remercier chaleureusement les membres, les membres des comités de travail, ainsi que son conseil d'administration pour leur disponibilité et leur contribution importante tout au long de ce travail.

RÉDACTION

Fiona Crossling
Serge Lareault
Maxime Plante

RÉVISION

Maxime Plante

MISE EN PAGE

Nadia Benali

Idéation

Membres du comité OSBL; des membres de leurs équipes et plusieurs autres partenaires ont contribué à l'idéation de ce Livre blanc.

Jaëlle Bégarin, Maison du Père
Neila Ben Ayed, Logis Rose-Virginie
Jean-Charles Boily, Accueil Bonneau
Stacy Boucher-Anthony, Projets Autochtones du Québec
Sonia Côté, Le Chaînon
Luis-Carlos Cuasquer, PAS de la rue
Luc Desjardins, L'Itinéraire
James Hughes, anciennement de la Mission Old Brewery, maintenant député
Serge Lareault, Toit à moi
Andrew Marrocco, Mission St-Michael
Michelle Patenaude, CAP St-Barnabé
Diane Pilote, Chez Doris
Martin Raymond, Société de développement social
Sally Richmond, anciennement de Logifem, maintenant à la Ville de Montréal au BLI
Jessica Soto, Diogène
Sam Watts, Mission Bon Accueil



Passer de la gestion de crise à une réponse cohérente qui intègre la prévention

La situation s'aggrave. Nous le voyons tous. À Montréal, et à travers la province, l'itinérance continue de progresser, malgré les efforts considérables déployés chaque jour par les organismes communautaires, les institutions et les partenaires mobilisés sur le terrain.

Les membres du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM) accomplissent un travail essentiel. Chaque année, ils accompagnent et logent des milliers de personnes, leur offrant bien plus qu'un toit : nos partenaires leur offrent la possibilité de retrouver stabilité, dignité et pouvoir d'agir en leur offrant un soutien psychosocial étoffé.

Leur engagement est remarquable et essentiel. Pourtant, nous devons reconnaître une réalité préoccupante. En dépit de l'incroyable mobilisation, nous peinons collectivement à endiguer le nombre de personnes qui basculent en situation d'itinérance.

Ce constat appelle un changement de cap.

Il ne s'agit pas de diminuer les efforts consacrés à répondre aux besoins immédiats et urgents de ces personnes, mais plutôt de les compléter par des actions beaucoup plus ambitieuses en amont de la crise. Nous ne mettrons pas fin à l'itinérance en nous limitant à intervenir lorsque la désaffiliation est un fait et le logement est déjà perdu. Nous devons aussi agir sur les conditions qui fragilisent les parcours et prévenir les ruptures avant qu'elles ne surviennent. C'est précisément dans cet esprit que le MMFIM a entrepris ce travail de plaidoyer et élaboré ce livre blanc. Nous voulons contribuer à une réflexion collective, nourrie par l'expérience de nos membres et ancrée dans les réalités du terrain, afin de proposer des pistes d'action concrètes et structurantes. Notre ambition est claire : faire de la prévention de l'itinérance une responsabilité publique assumée et une priorité durable.

Aller plus loin, ensemble

Cette prétention s'inscrit dans un mouvement plus large. Nous saluons notamment la mobilisation du Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI), qui contribue activement à faire avancer la réflexion sur les leviers nécessaires pour prévenir l'itinérance. Nous appuyons également les démarches visant à renforcer le droit au logement. Le MMFIM entend d'ailleurs apporter sa contribution à toutes ces réflexions, en mettant à profit la connaissance de ses membres et leur expérience auprès des personnes en situation d'itinérance.

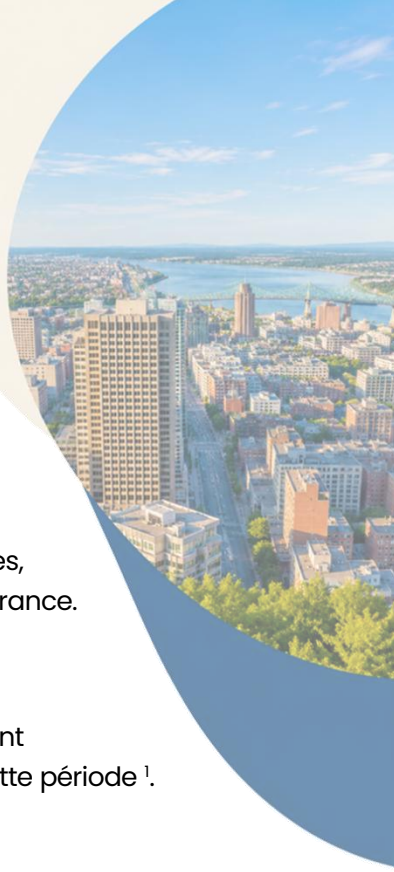
Aujourd'hui, plusieurs de ceux-ci interviennent auprès des personnes qui se retrouvent dans le « bain » de l'itinérance. D'autres commencent plutôt à s'attaquer aux « robinets » qui l'alimentent. Or, nous devons aller plus loin, ensemble. Il faut non seulement répondre aux besoins et accompagner les personnes, mais aussi fermer les robinets dans le but de créer les conditions permettant à chacun de conserver une stabilité résidentielle.

Ce Livre blanc est donc une invitation à passer des constats aux engagements, et des engagements aux résultats. Nous tendons la main aux divers gouvernements, aux municipalités, aux institutions, aux partenaires communautaires et à l'ensemble des acteurs concernés.

Mettre fin à l'itinérance est à notre portée, à condition de faire de la prévention une responsabilité partagée et de nous donner collectivement les moyens d'agir.



Michèle Chappaz
Directrice générale



Sommaire exécutif

1.1 Qui sommes-nous?

Le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), fondé en 2013 et incorporé en 2016, rassemble plus d'une cinquantaine d'acteurs communautaires, institutionnels et économiques afin de proposer des solutions structurantes à l'itinérance.

Entre 2015 et 2024, des organismes sans but lucratif, partenaires du MMFIM, ont accompagné vers le logement permanent plus de 4 730 personnes avec un taux de maintien élevé. Entre 2021 et 2024, 1 758 personnes ont pu accéder à un logement avec soutien, représentant 70 % de toutes les réaffiliations montréalaises durant cette période [1].

1.2 Une crise humanitaire croissante

L'itinérance augmente à un rythme sans précédent, où l'on parle d'un doublement du nombre de personnes en situation d'itinérance entre 2018 et 2025 au Québec, pour passer à plus de 12 000 personnes, dont 5 036 personnes à Montréal seulement.

Selon les données du dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible réalisé en 2025, 29 % des personnes recensées ont déjà été placées en protection de la jeunesse dans leur vie, 10 % ont une trajectoire provenant du système carcéral et 23 % ont subi une éviction.

Le nombre de personnes en situation d'itinérance au Québec a doublé entre 2018 et 2025.

Le nombre de nouvelles personnes en situation d'itinérance dépasse actuellement la capacité des OSBL à les accompagner vers le logement.

Comme témoignage de ce dépassement de capacité, du moins en partie, les campements ont augmenté à une vitesse alarmante ces dernières années.

Des parcours marqués par des ruptures

Parmi les personnes recensées en situation d'itinérance visible en 2025

29 %
Ont déjà été placées en protection de la jeunesse dans leur vie.

10 %
Ont une trajectoire provenant du système carcéral.

23 %
Ont subi une éviction.

Trois réalités qui soulignent l'importance d'agir en prévention.

[1] Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), *Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action régional en itinérance (PARI) : volet stabilité résidentielle et réaffiliation (2022-2025)* (Direction des programmes Santé mentale et Dépendance, 2025).

Coût de la vie et logement : deux robinets géants vers l'itinérance

La crise humanitaire de l'itinérance tire ses racines de certaines causes reliées à la pauvreté, telles que la crise du logement et l'inflation :

- Les loyers ont augmenté de 35 % en moyenne depuis 2020 (Montréal)
- Un appartement 2 chambres (4 ½) coûte maintenant en moyenne 1 930 $ (2025), une augmentation de +71 % depuis 2019
- L'insécurité alimentaire touche 1 Québécois sur 5
- Le taux d'inoccupation des logements abordables pour les moins nantis est de 0,4 %

Un filet social insuffisant

Aucun des quatre programmes d'aide financière québécois ne permet de couvrir les besoins de base d'une personne. Voici les taux d'écart à la Mesure du panier de consommation (indicateur de Statistique Canada pour le seuil de pauvreté), pour une personne seule à Montréal. Pour qu'une personne couvre strictement ses besoins de base, il faudrait à chaque fois au moins 100 % de la MPC, qui représente le seuil de pauvreté.

Tableau A : Les 4 programmes d'aide sociale du gouvernement du Québec

Programme	**Courte description du programme**	% de la **MPC** (seuil de pauvreté 2026)
Aide sociale	Aux personnes sans contrainte sévère à l'emploi	39 %
Solidarité sociale	Ayant une capacité au travail limitée sévèrement et en durée	61 %
Objectif emploi	Aux nouvelles personnes admises à l'aide sociale, vers l'emploi	39 %
Revenu de base	Aide financière plus élevée et souple pour contraintes sévères	79 %

Cet écart est lié directement aux évictions : 67 % des personnes qui ont été évincées étaient bénéficiaires de l'aide sociale. 333 246 personnes sont à l'heure actuelle bénéficiaires des programmes d'assistance sociale au Québec, ce qui représente environ 3,68 % de la population québécoise [2]. Il est aujourd'hui possible d'affirmer qu'à Montréal avec seulement un chèque d'aide sociale, il est désormais quasiment impossible de se loger.

[2] Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale : avril 2026* (Gouvernement du Québec, 2026), https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/assistance_soc/clientele/2026/RAP_STAT_CLI_PROG_Assistance_SOC_2026-04.pdf.

Certaines grandes catégories sociales ayant des facteurs de risques menant à la précarité résidentielle

Au Québec, plusieurs groupes sont de plus en plus touchés par la précarité financière, notamment parce que leurs prestations n'ont pas suivi l'inflation. Les personnes aînées vivant seules reçoivent environ 1 900 $ par mois de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, soit bien moins que le revenu viable, qui selon l'IRIS, se situe autour de 3 400$ [3] par mois. Ceci accroît leur risque d'instabilité résidentielle. Les étudiants et étudiantes, qui dépendent souvent du travail à temps partiel ou de l'aide financière aux études, sont également précarisés.

D'autres groupes sont surreprésentés dans la précarité, notamment les personnes seules, les familles monoparentales, les personnes autochtones (parmi les personnes en situation d'itinérance, 13% sont autochtones alors que dans la population générale, les autochtones sont moins de 2%, ce qui en fait une population très surreprésentée en itinérance), les travailleurs et travailleuses au salaire minimum ou à temps partiel, ainsi que les personnes récemment immigrées, entre autres.



1.3 On doit changer de modèle maintenant

Un constat majeur : le Québec investit actuellement surtout dans l'urgence et trop peu dans la prévention, là où l'action est la plus efficace et s'avère même plus économique.

Le Québec investit principalement dans la gestion de crise : refuges, haltes-chaleur, interventions d'urgence.
Cette approche de gestion de crise peut temporairement soulager mais perpétue les cycles d'itinérance et déplace le fardeau de la réponse à la crise sur les organismes communautaires.

Il est nécessaire de réorienter la stratégie afin de privilégier la prévention et l'approche Logement d'abord à grande échelle, selon deux modèles que nous reconnaissons : le modèle de la santé publique de Pleace de 2019 et la typologie en cinq phases de Fitzpatrick, Mackie et Wood.



[3] Le Revenu viable (MRV) est calculé pour une personne seule à Montréal à 41 585 $ par année après impôt, soit environ 3 465 $ par mois, selon le rapport 2026 de l'IRIS sur le revenu viable accessible ici : https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2026/04/IRIS-%E2%80%93-RV-2026-WEB.pdf

1.4 Ce que montre l'expérience : l'itinérance n'est pas un problème insoluble

Des villes comme Medicine Hat (Alberta, Canada) ou Salt Lake City (Utah, États-Unis) ont réussi à atteindre le « zéro fonctionnel [4] » par la mise en œuvre d'actions contre l'itinérance :

- Du Logement d'abord (notamment à la suite de l'Étude pancanadienne Vers un Chez-soi 2009-2013 [5])
- D'une planification intersectorielle mobilisant les secteurs du logement, de la santé, des services sociaux et de l'emploi, comprenant des cibles claires (*indicateurs SMART* [6]) avec une imputabilité gouvernementale

Également, la Finlande constitue un exemple particulièrement important, cette fois à l'échelle d'une nation. Depuis la fin des années 1980, elle a progressivement réduit l'itinérance grâce à une stratégie gouvernementale durable, à l'adoption de l'approche Logement d'abord et une série de mesures facilitant le logement social. Selon les données officielles finlandaises, le nombre de personnes en situation d'itinérance a diminué d'environ 80 % depuis le recensement réalisé en 1986. Cette expérience montre que la réduction de l'itinérance repose non seulement sur des interventions ponctuelles, mais aussi sur une politique publique cohérente, financée et maintenue dans le temps.

Le MMFIM l'affirme : Montréal peut y arriver elle aussi, mais seulement avec des mesures structurelles ambitieuses du gouvernement.

1.5 Les quatre grands leviers d'action proposés par le MMFIM

L'itinérance au Québec est une crise humanitaire et la reconnaître officiellement comme telle, c'est le point de départ vers des solutions réelles. Et des solutions qui ont fait leurs preuves, il en existe, mais cela demande du courage politique : celui de passer des mesures d'urgence aux investissements structurants. Le MMFIM demande d'actionner quatre leviers concrets.



[4] Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI), « Bonne nouvelle : première démonstration du zéro fonctionnel de l'itinérance chronique au Canada », ACMFI, 17 juin 2021, https://fr.caeh.ca/bonne-nouvelle-premiere-demonstration-du-zero-fonctionnel-de-litinerance-chronique-au-canada/.
[5] Eric Latimer et al., *Projet Chez soi : Rapport final du site de Montréal* (Commission de la santé mentale du Canada, 2014), https://mentalhealthcommission.ca.
[6] Brian M. Belcher et al., « Indicators for monitoring and evaluating research-for-development: A critical review of a system in use », *Environmental and Sustainability Indicators* 24 (2024): 100526, https://doi.org/10.1016/j.indic.2024.100526.

Levier 1 - Gouvernance et imputabilité

Levier : Faire de l'itinérance une priorité gouvernementale claire, portée par un ou une ministre imputable, ou encore par la première ou le premier ministre, avec des cibles mesurables et une reddition de comptes rigoureuse et transparente, afin d'assurer une réduction durable et coordonnée de l'itinérance.

- **Recommandation : Adopter un plan d'action national prévu sur le long terme, tel que le prochain Plan d'action interministériel en itinérance (PAII), assorti de cibles annuelles mesurables et d'une reddition de comptes formelle à l'Assemblée nationale, rapidement après les élections et avant la tenue du Sommet.**

Levier 2 - Organismes communautaires

Levier : Reconnaître les organismes communautaires comme piliers du continuum d'intervention, grâce à un financement stable et prévisible, couvrant l'ensemble du parcours, de la prévention et de la rue au logement.

- **Recommandation : Garantir un financement pluriannuel d'au moins cinq ans aux organismes en itinérance, indexé au coût de la vie, qui tient compte de leur apport inestimable à la lutte à l'itinérance.**

Levier 3 - Logement social

Levier : Accélérer massivement le développement de logements sociaux et communautaires de qualité, en s'appuyant sur l'expertise des organismes.

- **Recommandation : S'engager à atteindre 20 % de logements hors marché dans le parc locatif montréalais en intégrant cette cible dans la politique d'habitation du Québec.**

Levier 4 - Prévention

Levier : investir de façon structurante en prévention pour réduire les entrées en itinérance par divers moyens : diminuer les inégalités sociales, améliorer l'accès au logement, revenus suffisants, contrôle des hausses de loyers, sorties encadrées des institutions, prévention des évictions.

- **Recommandation : Bien que la prévention universelle soit la piste à privilégier pour réduire durablement les entrées en itinérance, nous recommandons en priorité d'adopter une directive interministérielle garantissant qu'aucune personne ne quitte une institution provinciale (centre jeunesse, établissement de santé, centre de détention, et services pour victimes d'actes criminels, vétérans) sans un plan de logement et d'accompagnement, dès 2027.**

L'augmentation rapide de l'itinérance à Montréal est évitable, mais nécessite un leadership gouvernemental fort, des cibles mesurables, une coordination intersectorielle, et des investissements dans la prévention, plutôt que dans la simple réponse d'urgence.

Le MMFIM propose une stratégie complète, ambitieuse et réaliste, fondée sur l'expérience des OSBL, des données probantes et des modèles de réussite internationaux.

> *Mettre fin à l'itinérance est possible.* ***On peut et on doit mettre fin à l'itinérance.***

Ce qui manque, ce n'est pas la solution : ce sont les conditions pour la mettre en œuvre.

Livre blanc du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance

Prévenir, accompagner et mettre fin à l'itinérance à Montréal :
Une feuille de route pour agir

Table des matières

1 Introduction 12

2 Qui sommes-nous 13

3 Constats majeurs 15

4 Cadre d'analyse : De la gestion de crise à la prévention 24

5 Une définition de la prévention en itinérance 29

6 Les quatre grands leviers d'action proposés par le MMFIM 30

7 Propositions détaillées : vers une stratégie de prévention intégrée 34

8 Conclusion 36

9 Références 38

10 Annexes 44

Liste des figures

Figure 1: Tendances du nombre de personnes en situation d'itinérance versus le nombre de personnes logées à Montréal (selon des données colligées par le MMFIM) 16

Figure 2: Taux d'inoccupation des logements locatifs dans le Grand Montréal 18

Figure 3: Évolution du taux global d'insécurité alimentaire, ensemble de la population, Québec, 2018-2023 19

Figure 4 : Typologie de Fitzpatrick et al., présentée notamment dans le mémoire du CQPI dans le cadre des consultations pour le PAII 2027 49

Figure 5: « L'itinérance, on en fait notre affaire », en partenariat avec CASACOM et PATTISON 50

Liste des tableaux

Tableau 1: Taux de la MPC et de la MRV des quatre programmes d'assistance sociale du gouvernement du Québec en 2026 pour une personne seule à Montréal (données mensuelles) 20

Tableau 2 : Typologie en cinq catégories de la prévention de l'itinérance, Fitzpatrick et al. 26

Glossaire

Acronyme	Terme	Définition
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle	Outil qui analyse les effets d'un programme ou service selon le sexe, le genre et d'autres facteurs sociaux, afin de mieux repérer les obstacles et de favoriser l'équité.
BLI	Bureau de lutte contre l'itinérance	Nouvelle unité administrative de la Ville de Montréal responsable de la conception, de la planification et de la coordination des plans municipaux en itinérance.
CCSMTL	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	Établissement du réseau de la santé et des services sociaux québécois qui détient le mandat régional de coordination des services en itinérance. Maintenant aussi connu sous le nom Santé-Québec
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal	Organisme public qui planifie, coordonne et gère l'aménagement du territoire, le transport et le développement économique pour les 82 municipalités de la grande région de Montréal.
CQPI	Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance	Collectif d'organismes et de chercheur.es qui a pour but de s'intéresser spécifiquement à la prévention de l'itinérance.
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse	Organisme public québécois chargé d'intervenir pour protéger les mineurs dont la sécurité ou le développement est compromis.
ERL	Entrée rapide en logement	Le projet Bienvenue a été réalisé par la Mission Bon Accueil au printemps 2021 pour répondre à l'urgence de la pandémie. Devant son immense succès, le nom « ERL » s'est officialisé et le modèle a été étendu à d'autres organismes.
FUS	Fiducie d'utilité sociale	Outils juridiques qui protègent durablement des terrains ou immeubles de la spéculation afin de les consacrer à une mission d'intérêt général, comme le logement abordable.
GITI	Groupe d'intervention tactique en itinérance	Nouvelle unité municipale politique, opérationnelle regroupant divers décisionnaires de haut niveau pour répondre de manière ciblée aux urgences et situations de crise sur le terrain.
HLM	Habitation à loyer modique	Logement public géré par l'État et destiné aux ménages à faible revenu, où le montant du loyer correspond généralement à 25 % des revenus du ménage.
IRIS	Institut de recherche et d'informations socioéconomiques	Institut qui évalue le revenu viable au Québec et à Montréal. Actuellement, le revenu viable d'une personne seule est évalué à un peu plus de 3 400$ par mois.
MPC	Mesure du panier de consommation	Seuil de pauvreté officiel du Canada, basé sur le coût d'un panier de biens et services essentiels pour un niveau de vie de base modeste.
MRV / Revenu viable	Mesure du Revenu viable	Indicateur alternatif calculé par l'IRIS évaluant le revenu requis pour vivre dignement, éviter l'isolement et faire face aux imprévus.
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal	Organisme public responsable de la gestion des habitations à loyer modique (HLM) et du logement social à l'échelle de la métropole.
OSBL / OBNL	Organisme sans but lucratif / Organisme à but non lucratif	Entité juridique dont l'objectif premier est de poursuivre une mission sociale, philanthropique ou communautaire, sans générer de profits pour ses membres.
PAII	Plan d'action interministériel en itinérance (2021-2026)	Cadre stratégique du gouvernement du Québec visant à coordonner les interventions des ministères pour prévenir et contrer l'itinérance.
PARR	Projet d'aide à la relocalisation rapide	Le Projet d'aide à la relocalisation rapide est une plateforme en ligne mise sur pied à Montréal par la Mission Old Brewery pour le secteur de l'itinérance.
PLM	Projet Logement Montréal	Le Projet Logement Montréal est un consortium formé par quatre organismes montréalais (Accueil Bonneau, Maison du Père, Mission

		Bon Accueil, Mission Old Brewery) qui coordonne le relogement durable et l'accompagnement psychosocial individualisé des personnes en situation d'itinérance chronique (du SRA).
PRISM	Programme de réaffiliation en itinérance et en santé mentale	Dispositif d'hébergement transitoire et d'accompagnement intégré destiné à des personnes en situation d'itinérance présentant des problèmes de santé mentale importants. Il vise à soutenir leur stabilisation, leur accès aux soins, leur réaffiliation sociale et leur transition vers un logement durable.
Projet PETAL	Prévention des évictions au sein du Tribunal administratif du logement	Programme concerté d'interventions en amont au TAL visant à accompagner les locataires vulnérables pour prévenir les expulsions résidentielles.
PRCC	Plan de réponse communautaire aux campements	Stratégie du gouvernement canadien visant à encadrer les campements de personnes en situation d'itinérance en priorisant leur sécurité et leur relocalisation vers des logements durables.
PSL	Programme de supplément au loyer	Aide financière provinciale versée à des propriétaires privés ou communautaires pour permettre à des ménages à faible revenu de se loger à moindre coût.
PSOC	Programme de subvention pour les organismes communautaires	Programme gouvernemental offrant un soutien financier aux organismes communautaires autonomes pour assurer leur fonctionnement de base.
SCLSC	Soutien communautaire en logement social et communautaire	Ensemble d'interventions qui favorisent le maintien en logement, l'autonomie et la participation sociale des personnes locataires. Il peut inclure de l'accompagnement individuel, de l'aide dans la vie quotidienne et des activités de soutien collectif.
SFR / MFR	Seuil de faible revenu / Mesure de faible revenu	Indicateurs de pauvreté. La MFR est relative (50% du revenu médian ajusté). Le SFR mesure les ménages consacrant une part excessive de leurs revenus aux besoins de base.
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal	Société paramunicipale sans but lucratif qui contribue au développement économique et social de Montréal par la création de projets immobiliers résidentiels abordables.
SRA	Stabilité résidentielle avec accompagnement	Approche inspirée du modèle Logement d'abord, qui consiste à favoriser l'accès rapide à un logement permanent, sécuritaire et adapté aux besoins de la personne, puis à lui offrir un accompagnement individualisé et continu afin de soutenir son maintien en logement, son autonomie et sa stabilité résidentielle.
SRI	Service régional de l'itinérance	Entité administrative régionale chargée de la coordination et du financement des programmes locaux dédiés à la lutte contre l'itinérance.
TAL	Tribunal administratif du logement	Le tribunal administratif du logement (anciennement Régie du logement) ; organisme public québécois chargé de réguler le marché locatif résidentiel et de trancher les litiges entre propriétaires et locataires.
UMQ	Union des municipalités du Québec	Regroupement de municipalités qui défend l'autonomie locale, porte la voix des gouvernements de proximité et offre des services de soutien à ses membres partout au Québec.
VCS	Vers Chez-Soi	Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance qui fournit du financement direct aux collectivités pour soutenir des projets communautaires locaux.
VdVC	Violences domestiques et violence conjugale	La violence domestique, dans les relations amoureuses et Violence Conjugale, sont un facteur majeur de rupture résidentielle ciblé par les politiques de prévention de l'itinérance.

1 Introduction

La lutte contre l'itinérance à Montréal demeure encore largement structurée autour de la gestion de l'urgence. Refuges nocturnes, services alimentaires, haltes chaleur et fraîcheur ainsi que d'autres mesures temporaires assurent la survie immédiate, mais n'abordent pas de front les causes profondes de l'itinérance. Si ces interventions sont cruciales et nécessaires pour assurer la survie et la dignité des personnes en situation d'itinérance, elles ne permettent pas d'endiguer durablement le phénomène. Au contraire, elles risquent de le perpétuer si l'on concentre les efforts sur les conséquences visibles plutôt que sur les causes structurelles de l'itinérance. Alors que le nombre de personnes en situation d'itinérance augmente rapidement et que les profils se diversifient, cette approche réactive montre ses limites.

Dans ce livre blanc qui constitue la base de notre plaidoyer, le MMFIM vise une réelle stratégie intersectorielle mettant en avant-plan la prévention de l'itinérance. Une prévention globale, intégrée et fondée sur les droits humains. Cela implique de renforcer le logement social et abordable, de prévenir les évictions, d'assurer un filet de sécurité économique et social performant, d'intervenir tôt auprès des populations à risque, de coordonner les actions entre les réseaux public, communautaire et municipal.

L'itinérance est un phénomène multidimensionnel influencé par des facteurs structurels (pauvreté, coût du logement), institutionnels (sorties de la DPJ, des hôpitaux, des prisons) et individuels (traumatismes, santé mentale, dépendances, violence). Une approche préventive doit donc être transversale, intersectorielle et durable.

> *La prévention, pour livrer tout son potentiel de création de valeur, doit reposer sur une vision intersectorielle et globale axée sur chaque individu, les familles, les communautés et sur l'ensemble de la société [7].*

Ce livre blanc présente une vision ambitieuse : mettre fin à l'itinérance à Montréal grâce à une stratégie cohérente, structurée et imputable, qui mise sur la prévention, l'accès au logement, l'accompagnement, l'accès coordonné, la collaboration et le respect des droits fondamentaux.

[7] Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Document 25-297-04W* (Gouvernement du Québec, 2025), https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-297-04W.pdf.

2 Qui sommes-nous

Le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM) est un organisme à but non lucratif fondé en 2013 par des acteurs issus des milieux communautaire, institutionnel et des affaires. Dès sa création, le MMFIM s'est donné une mission ambitieuse : mobiliser les forces vives de la métropole pour prévenir et mettre fin à l'itinérance, en misant sur des solutions durables, éprouvées et centrées sur la dignité des personnes. L'organisme a été incorporé en 2016 et propose des solutions innovantes depuis.

2.1 Notre mission

Concerter, informer, former, mobiliser et rallier nos membres, issus des milieux communautaire, affaire et institutionnel, ainsi que l'ensemble des acteurs interpellés par les enjeux de l'itinérance et intéressés à participer à la mise en œuvre des solutions éprouvées et durables pour prévenir et mettre fin à l'itinérance à Montréal.

2.2 Notre vision

On peut et on doit mettre fin à l'itinérance à Montréal.

Cette vision repose sur une conviction forte. Lorsqu'une ville, une province ou un pays s'appuie sur des solutions structurantes comme Logement d'abord, la prévention, des services intégrés, une collaboration multisectorielle, l'itinérance n'est pas une fatalité mais un phénomène évitable.

2.3 Notre rôle dans l'écosystème montréalais

Depuis plus de dix ans, le MMFIM joue un rôle unique pour :

- Rallier et mobiliser : fédérer plus d'une cinquantaine de membres issus de secteurs variés ;
- Plaidoyer et concerter : promouvoir la coordination des efforts pour améliorer les parcours des personnes en situation d'itinérance ;
- Informer : documenter l'évolution de l'itinérance grâce à des données probantes (Dénombrements, Tableau de bord 2000 solutions) ;
- Former : proposer une offre de formations diversifiées en itinérance ;
- Appuyer la création d'un système d'accès coordonné ;
- Mobiliser des partenaires publics et privés pour accélérer l'accès au logement.

2.4 Un impact concret

Les organismes sans but lucratif membres du MMFIM ont permis, depuis 2015, de loger plus de 4 730 personnes, avec un accompagnement axé sur la stabilité résidentielle et une portée à long terme. Entre 2022 et 2024, 14 OSBL ont assuré 70 % des réaffiliations de trois ans et plus à Montréal, un résultat remarquable malgré un contexte de crise. C'est sans compter toutes les réaffiliations qui ont eu lieu grâce au programme Bienvenue (un projet d'entrée rapide en logement ou ERL) et d'autres projets d'hébergement transitoire des organismes membres du MMFIM.

2.5 Une évolution axée sur le plaidoyer

Les crises récentes comme la pénurie de logements abordables, la hausse du coût de la vie, une pression accrue sur les services d'urgence, l'augmentation du nombre de campements ont montré la nécessité pour le MMFIM d'ajouter un pilier stratégique à ses actions : le plaidoyer. Le Mouvement intervient désormais auprès des décideurs municipaux, provinciaux et fédéraux pour défendre :

- L'accès au logement pour toutes et tous ;
- Des politiques structurantes de prévention ;
- Une coordination et une imputabilité gouvernementale renforcées ;
- Un financement stable et suffisant des services communautaires.

2.6 Une force collective

Le MMFIM tire sa force de la diversité et de la complémentarité de ses membres, réunis notamment au sein de deux groupes de travail :

- Comité des membres OSBL œuvrant en itinérance : coordonner les services, renforcer l'accès au logement et structurer le plaidoyer ;
- Groupe de travail Affaires : mobiliser la communauté d'affaires autour d'initiatives d'impact social, dont la campagne *L'itinérance, on en fait notre affaire* [8].

Avec son expertise, ses données, ses partenaires et son engagement sur le terrain, le MMFIM se positionne comme un acteur incontournable pour bâtir une stratégie régionale cohérente et durable contre l'itinérance.

[8] Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM) et al., « L'itinérance, on en fait notre affaire : Solutions itinérance comment contribuer », MMFIM, 12 mai 2025, https://mmfim.ca/solutions-itinerance-comment-contribuer/.

3 Constats majeurs

La crise humanitaire actuelle de l'itinérance à Montréal n'est ni accidentelle, ni inévitable. Elle résulte d'une combinaison de pressions structurelles : manque de logements vraiment abordables, revenus trop faibles, inflation importante des coûts des besoins base, facteurs qui se renforcent mutuellement et dépassent les capacités actuelles des services communautaires et publics. Les constats suivants éclairent l'ampleur de la situation et justifient la nécessité d'un virage vers la prévention.

3.1 L'itinérance augmente rapidement

L'itinérance au Québec a connu une hausse de 44 % entre 2018 et 2022, puis encore un bon considérable de 20 % entre 2022 et 2025 pour atteindre plus de 12 000 personnes à l'échelle du Québec, dont 5 036 [9] à Montréal. Les dénombrements montrent :

- Une croissance continue depuis 2015 ;
- Une augmentation marquée de l'itinérance visible (car les dénombrements ne comptent pas l'itinérance cachée) ;
- Une augmentation du phénomène de l'itinérance qui prend également de l'ampleur dans de nouveaux quartiers de Montréal ainsi qu'à travers le Québec ;
- Une population plus diversifiée : femmes, jeunes, 2SLGBTQIA+, personnes autochtones, personnes issues de la DPJ, personnes sortant des institutions, personnes âgées.

Les données révèlent également que 15 % des locataires montréalais ont déclaré en 2024 avoir vécu un épisode d'itinérance dans leur vie, contre 10 % en 2023, ce qui dénote une hausse préoccupante [10]. Cette progression rapide accentue la pression sur les haltes-chaleur, refuges, services d'accompagnement, et services d'urgence.

Quant à la situation au Québec, sur le même sujet, l'ordre de grandeur est considérable :

> *Plus précisément, parmi les personnes de 15 ans et plus, environ 298 500 Québécoises et Québécois ont vécu au cours de leur vie une situation d'itinérance cachée en 2020-2021, soit 4,2 % d'entre eux […]* [11]

[9] Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025* (Gouvernement du Québec, 2026), https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003995/.
[10] Radio-Canada, « 15 % des locataires de Montréal auraient connu un épisode sans domicile fixe », *ICI Radio-Canada Télé*, 10 juillet 2024, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2087270/sondage-locataires-montreal-connu-episode-sans-domicile-fixe.
[11] Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021 : résultats de la troisième édition* (Institut de la statistique du Québec, 2023), https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sante-%C2%ADpopulation-2020-2021.pdf.

Les données récentes de Vivre en ville constatent également que le cinquième (20%) des ménages québécois peinent à payer leur loyer [12].

Néanmoins, les organismes membres du MMFIM ont réalisé des progrès majeurs en accompagnant vers le logement permanent plus de 4 730 personnes entre 2015 et 2024, dont *550 en 2024 seulement*, mais malgré ces efforts, le nombre de nouvelles personnes entrant en situation d'itinérance dépasse largement la capacité à les loger durablement. Sans efforts supplémentaires en prévention, le système sera rapidement dépassé, s'il ne l'est pas déjà.

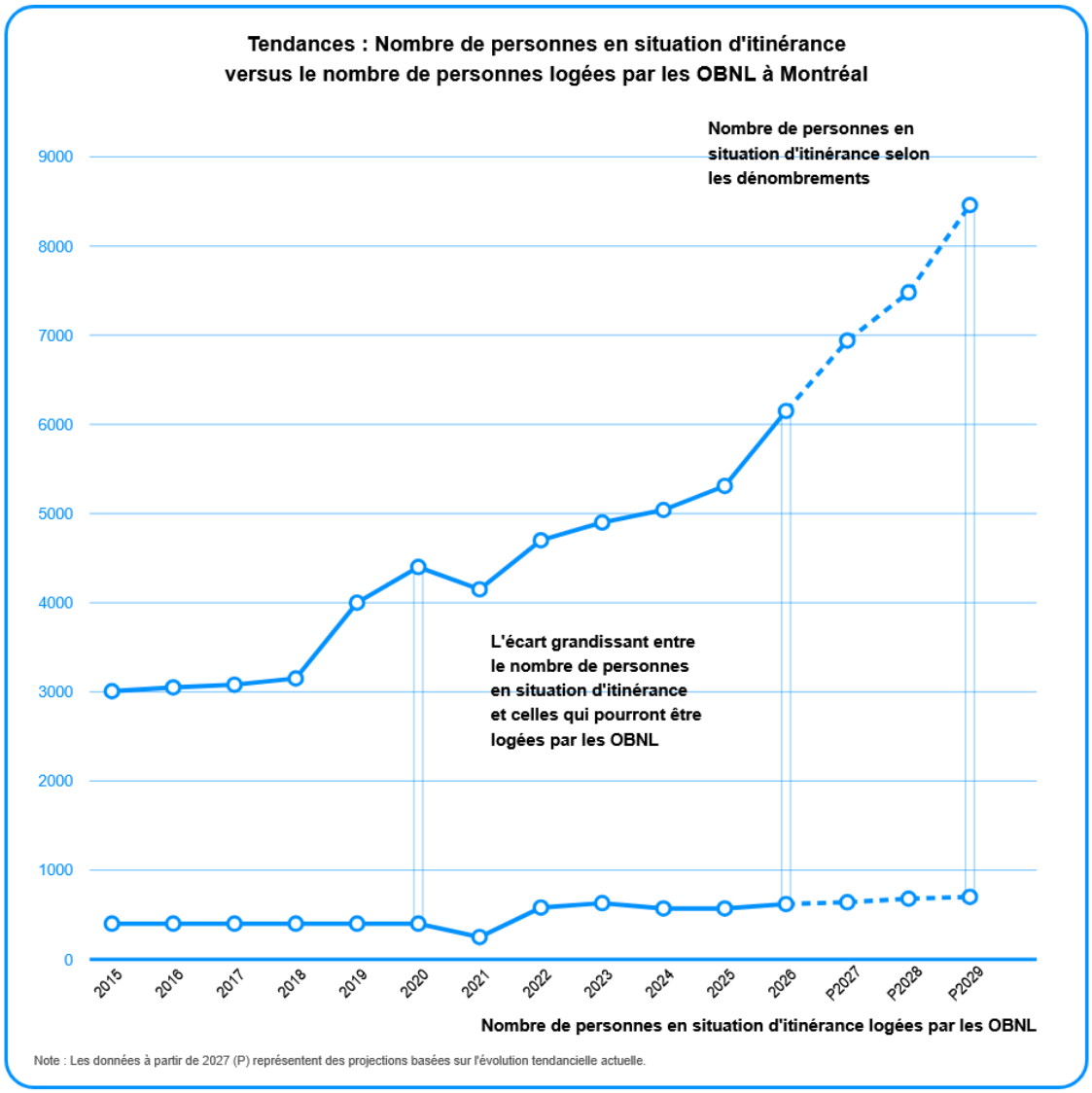


Figure 1: Tendances du nombre de personnes en situation d'itinérance versus le nombre de personnes logées à Montréal (selon des données colligées par le MMFIM)

[12] Vivre en Ville, « Crise de l'habitation : un locataire sur cinq peine à payer son loyer au Québec », Vivre en Ville, 2026, https://vivreenville.org/nos-positions/communiques/communiques/2026/crise-de-l-habitation-un-locataire-sur-cinq-peine-a-payer-son-loyer-au-quebec.aspx.

Il est impossible de prédire très précisément le nombre de personnes en situation d'itinérance à Montréal à venir dans 5 ans, car les tendances peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Cependant, en se basant sur les données des dénombrements de 2015, 2018, 2022, et 2025, on peut constater une augmentation marquée, qui a vu le nombre de personnes en situation d'itinérance visible presque doubler entre 2018 et aujourd'hui. Si cette tendance à la hausse se poursuit, le nombre de personnes en situation d'itinérance risque d'augmenter de beaucoup (selon la tendance présentée dans le graphique précédent), alors que l'accompagnement en logement, même s'il croît au fil des ans, ne pourra pas répondre à tous ces besoins.

3.2 Le coût de la vie explose

La pression financière qui touche les ménages québécois, et particulièrement les Montréalais à faible revenu, est un moteur direct de l'itinérance. Cette pression financière s'exerce sur toutes les dimensions de la vie financière jusqu'aux plus fondamentales, tant et si bien qu'on la qualifie de crise humanitaire. De plus, elle est tributaire des crises conjointes du logement et de l'inflation.

Logement : l'immobilier devenu inabordable

Chaque année, des centaines de locataires perdent leur logement faute de pouvoir absorber les hausses de loyer. Le 1er juillet 2026, plus de 2 000 ménages au Québec étaient encore à la recherche d'un logement [13].

À Montréal, le marché locatif demeure largement inaccessible, particulièrement pour les ménages à faible revenu. Le montant du loyer moyen a augmenté de 35 % depuis 2020 [14], alors que le loyer moyen demandé pour un appartement de deux chambres (4 ½) a quant à lui atteint 1 930 $ au premier trimestre de 2025, en hausse vertigineuse de 70,8 % [15] depuis 2019. Dans le Grand Montréal, le taux d'inoccupation global était de 2,1 % en 2024, contre seulement 0,4 % pour les logements du premier tercile de loyers, c'est-à-dire les logements les moins chers. Le taux global est toutefois monté à 2,9 % en 2025, tout de même sous le seuil d'équilibre (3 %, qui passe à 5% selon le nouveau Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM), ce qui indique une légère détente du marché, mais surtout dans le cas des logements neufs et plus coûteux.

[13] Véronique Dubé Montminy Émeric, « Près de 2000 ménages toujours sans logement au Québec: les campements se multiplient à Montréal », Noovo Info, 13 juillet 2026, https://www.noovo.info/nouvelles/societe/article/pres-de-2000-menages-toujours-sans-logement-au-quebec-les-campements-se-multiplient-a-montreal/.
[14] Communauté métropolitaine de Montréal, « Observatoire Grand Montréal : recul de l'abordabilité malgré une hausse du taux d'inoccupation des logements », *Communauté métropolitaine de Montréal* (Montréal), 18 juin 2026, https://cmm.qc.ca/communiques/observatoire-grand-montreal-recul-de-labordabilite-malgre-une-hausse-du-taux-dinoccupation-des-logements/.
[15] Statistique Canada, *Statistiques trimestrielles sur les loyers, premier trimestre de 2019 au premier trimestre de 2025*, (Ottawa), 25 juin 2025, https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250625/dq250625b-fra.htm.

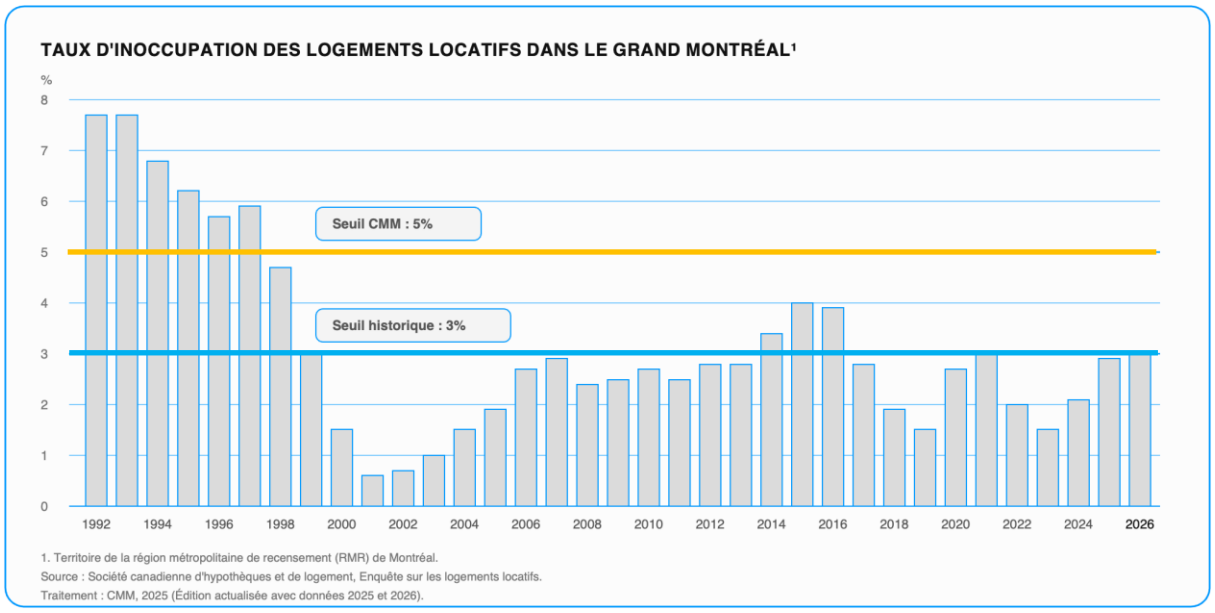


Figure 2: Taux d'inoccupation des logements locatifs dans le Grand Montréal

Le coût des aliments : une précarité croissante

Au Québec, le coût des denrées alimentaires a augmenté de 28 % en cinq ans [16]. Par ailleurs, en lien avec cela, une donnée récente indique qu'en 2023, 19,8 % des Québécois vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire, ce qui représente environ 1,7 million de personnes touchées [17]. Ce fardeau financier s'ajoute à celui de la hausse des loyers. La figure suivante illustre que cette proportion de la population vivant en insécurité alimentaire va en augmentant. Le coût des aliments est un facteur, mais le coût du logement et des autres dépenses aussi, car l'alimentation est le poste budgétaire le plus compressible de la liste : c'est celui qu'on rationne souvent le tout premier. Pendant ce temps, les banques alimentaires sont interpellées comme jamais auparavant [18].

[16] Finance et Investissement, « Les inégalités de revenu se creusent au Québec », Finance et Investissement, https://www.finance-investissement.com/nouvelles/les-inegalites-de-revenu-se-creusent-au-quebec/.
[17] Institut de la statistique du Québec, *Portrait de l'insécurité alimentaire au Québec : évolution et facteurs associés*, L'insécurité alimentaire au Québec (Institut de la statistique du Québec, 2026), https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/insecurite-alimentaire-quebec-evolution-facteurs.pdf.
[18] Stéphanie Bérubé, « Bilan des banques alimentaires: Montréal grugé par la faim », Actualités, *La Presse*, 27 octobre 2025, https://www.lapresse.ca/actualites/2025-10-27/bilan-des-banques-alimentaires/montreal-gruge-par-la-faim.php.

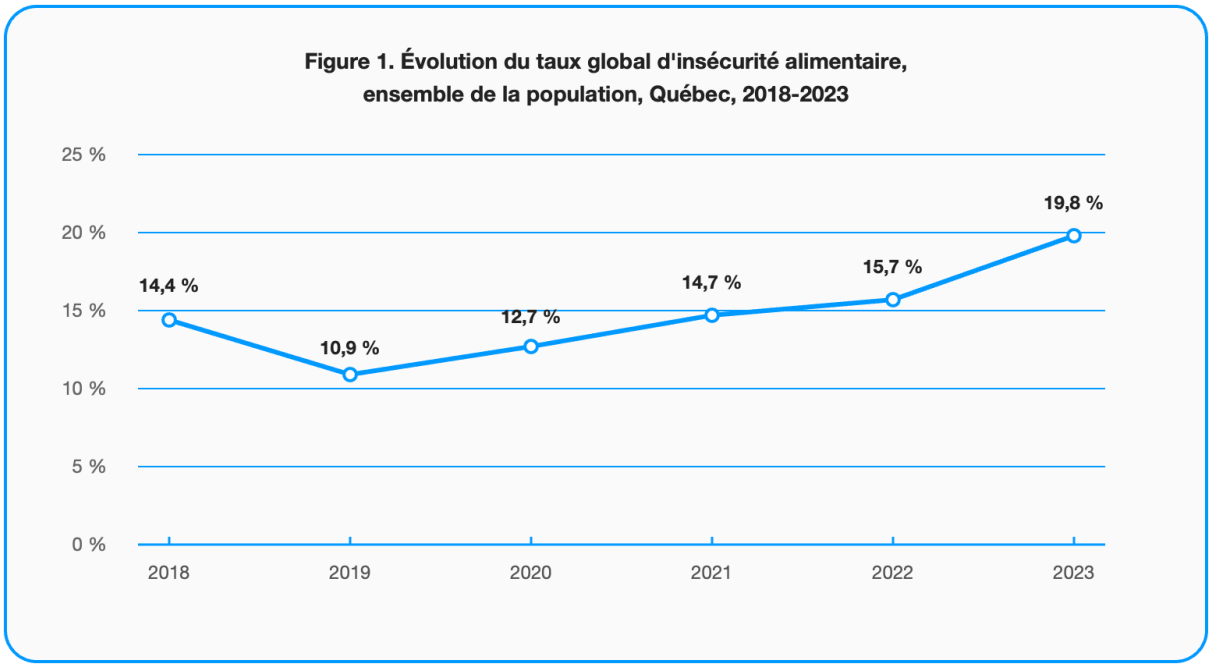


Figure 3: Évolution du taux global d'insécurité alimentaire, ensemble de la population, Québec, 2018-2023 [19]

L'impossibilité de subvenir à ses besoins essentiels conduit de nombreuses personnes à renoncer à se nourrir et à se soigner correctement, et un nombre croissant d'entre elles perdent leur logement parce qu'elles ne peuvent plus payer leur loyer.

3.3 Les programmes d'assistance sociale ne couvrent pas les besoins essentiels

Aucun programme québécois de soutien du revenu ne permet aujourd'hui de couvrir le montant de l'indicateur statistique de seuil de la pauvreté qu'est la Mesure du panier de consommation (MPC) [20, 21].

Alors que la MPC, l'indicateur du seuil de la pauvreté, pour une personne seule (couvrant donc théoriquement tous les besoins de base et préservant une personne de la précarité) à Montréal en 2026 est d'environ 2 155 $/mois, un grand nombre de prestataires reçoivent à l'heure actuelle moins de 1 000 $/mois.

[19] Finance et Investissement, « Les inégalités de revenu se creusent au Québec ».
[20] Clémence Pavic, « Quel revenu faut-il gagner pour sortir de la pauvreté au Québec en 2026? », Le Devoir, 30 avril 2026, https://www.ledevoir.com/economie/976106/quel-revenu-faut-il-gagner-sortir-pauvrete-quebec-2026.
[21] L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques basé à Montréal (IRIS) analyse que la MPC est insuffisante pour couvrir ses besoins de base, et ils développent plutôt un autre indice nommé le Revenu Viable (MRV), pour vraiment parler d'une sortie (de base) de la précarité. Le MRV est calculé pour une personne seule à Montréal à 41 585 $ par année après impôt, soit environ 3 465 $ par mois, selon le rapport 2026 de l'IRIS sur le revenu viable accessible ici : https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2026/04/IRIS-%E2%80%93-RV-2026-WEB.pdf

Tableau 1: Taux de la MPC et de la MRV des quatre programmes d'assistance sociale du gouvernement du Québec en 2026 pour une personne seule à Montréal (données mensuelles)

Programme social	Prestation de base incluant ajustements (personne seule)	% de la MPC 2026 **(2 155$)**	% de la Mesure du Revenu viable **(3 465$)** 2026	**Comparatif** - Prestation de base (**couple sans enfant**)
Aide sociale *(sans contraintes)*	845 $	39 %	24 %	1 283 $ par couple
Aide sociale *(contraintes temporaires)*	1 014 $	47 %	29 %	1 574 $ par couple
Objectif emploi *(prestation de base)*	845 $	39 %	24 %	1 283 $ par couple
Solidarité sociale *(contraintes sévères)*	1 318 $	61 %	38 %	1 934 $ par couple
Revenu de base *(contraintes de longue durée)*	1 707 $	79 %	49 %	2 672 $ *(1 336 $ / pers. si les deux ont des contraintes)*

Notons que la personne ayant accès au programme de revenu de base reçoit 102 % de plus que celle qui reçoit l'aide sociale, alors que les dépenses mensuelles de chacune sont très semblables.

L'insuffisance de revenu pour couvrir les besoins de base mène *directement* à une grande précarité, qui pousse la personne bien souvent sans autre choix :

1. À la privation alimentaire ;
2. Au renoncement à certains soins de santé payants (ex : dentaires, oculaires, médicaments, etc.) ;
3. À l'incapacité de payer les services essentiels (ex : Hydro-Québec, téléphone, Internet, assurances, etc.) ;
4. À l'incapacité de payer le loyer ;
5. Puis à l'éviction du logement : un point de bascule clair vers l'itinérance.

Les personnes en situation de pauvreté peuvent, de surcroît, vivre de la stigmatisation menant à divers problèmes, dont parfois des difficultés d'accès, de continuité et de navigation du système public de santé d'une part, et d'isolement social d'autre part.

Ce processus individuel s'échelonne dans une fenêtre temporelle plus ou moins longue, accompagné d'un stress chronique et d'un mal de vivre souvent très importants.

Parmi les personnes qui ont subi une éviction lors du dénombrement de 2022, 67 % étaient prestataires d'un programme d'aide sociale [22]. L'itinérance est par conséquent fortement liée à un problème structurel de revenu insuffisant, dans un contexte d'explosion du coût des logements.

3.4 Une nouvelle précarité financière menant à la précarité résidentielle

Dans les dernières années, une nouvelle précarité financière s'est installée au sein de groupes de population auparavant épargnés. Il s'agit souvent de personnes pour qui les montants de prestations n'ont pas cru assez rapidement par rapport à l'inflation : le premier de ces groupes dont on parle beaucoup dernièrement étant les personnes aînées. En effet, une personne seule touchant la sécurité de la vieillesse (avec le supplément de revenu garanti) touche approximativement 1 900 $ [23] (88 % de la MPC, ou encore 55% du revenu viable). Une personne aînée en 2026, qui ne reçoit pas de cotisations supplémentaires (RRQ, etc.), n'est ainsi pas protégée contre la précarité et son risque d'instabilité résidentielle augmente.

Les étudiants et étudiantes sont un autre groupe précarisé : vivant du travail à temps partiel, et/ou en étant prestataires de l'aide financière aux études. Cette aide ne couvre souvent qu'environ 50 % de la MPC.

D'autres groupes surreprésentés en situation de pauvreté sont : les personnes seules, les personnes autochtones, les familles monoparentales, les personnes au salaire minimum ou à temps partiel, les personnes ayant récemment immigré, entre autres. C'est pourquoi l'approche d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) devrait servir à analyser l'impact de tous les programmes gouvernementaux. Cela permettrait ultimement de mieux répondre aux populations selon leurs besoins.

Les personnes autochtones, notamment les membres des Premières Nations et les Inuit, sont fortement surreprésentées parmi les personnes en situation d'itinérance visible à Montréal : elles représentaient 13 % des personnes dénombrées en 2022, alors qu'elles constituaient moins de 2 % de la population québécoise en 2021. Sans offrir une analyse exhaustive, notons que la pénurie de logements sur les réserves ainsi que le manque d'accès aux soins de santé au sein des communautés représentent à eux seuls des enjeux très importants pouvant mener à l'instabilité résidentielle et, ultimement, à l'itinérance. À titre d'exemple, une personne

[22] Yves Jalbert et al., *Dénombrement 2022 des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal. Fascicule 3 : Perte du dernier logement, revenu et emploi selon la raison de la perte du logement* (Direction régionale de santé publique (DRSP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2024), https://santepubliquemontreal.ca/publications/denombrement-2022-des-personnes-en-situation-ditinerance-visible-montreal-perte-de-logement.

[23] Pour la tranche d'âge 65-74 ans.

ayant besoin de soins hospitaliers sera transportée dans un centre urbain, mais après une hospitalisation à Montréal, l'absence de mécanismes efficaces de transport, d'hébergement et de retour vers la communauté peut laisser certaines personnes sans solution résidentielle. Ces difficultés témoignent également de discriminations systémiques dans l'accès au logement et aux soins, en contexte urbain comme rural, ainsi que des effets persistants de la gouvernance fédérale sur les affaires autochtones sur communauté.

> *Le revenu est souvent présenté comme le premier des déterminants sociaux de la santé [24].*

Le revenu est le premier déterminant de la santé en importance car il influence l'accès aux ressources essentielles permettant à une personne de combler ses besoins. Le montant suffisant de ce revenu (ou insuffisant, ce qui est alors la définition générale de la *pauvreté* : le manque) et la capacité de penser que ce revenu sera très stable et récurrent (ou cette incapacité, qui est la définition générale de la *précarité* : l'instabilité d'une situation qui implique l'incapacité de se projeter dans l'avenir avec des bases solides), est ainsi l'un des premiers facteurs déterminants de la santé mentale et physique d'une personne.

Concernant l'idée de rendre pour tout le monde le revenu à la fois suffisant et stable (donc l'inverse d'une pauvreté et d'une précarité), une étude ontarienne réalisée en 2016 pilotée par le sénateur canadien Hugh Segal a démontré que l'investissement dans un revenu de base universel pourrait réduire les coûts élevés associés à la pauvreté (coûts sociétaux, des frais de santé accrus et des pertes de productivité économique). Les contributeurs à cette étude ont exprimé la nécessité d'une approche globale de la réforme de l'aide sociale. Les considérations clés comprenaient l'importance de s'attaquer aux inégalités sociales [25].

Pendant que des milliers de personnes perdent leur logement, les 20 % les plus riches de la population canadienne (ayant des revenus de plus de 210 000 $ brut par année) ont vu leur revenu annuel disponible augmenter de 71 807 $ en dollars constants, une poussée de 51,4 %, pendant que les ménages du quintile le plus pauvre (revenus de moins de 30 000 $ brut par année) ont vu leur revenu annuel baisser de 568 $, un recul de près de 2 %, ce qui par ailleurs n'est pas du tout un montant négligeable lorsqu'on a un faible revenu [26].

Dans les tendances des dernières années, quant à l'augmentation des courbes de la précarité et de la perte du pouvoir d'achat des moins nantis de notre société, il a toutefois existé une courte exception :

[24] Agence de la santé publique du Canada, « Pourquoi les Canadiens sont-ils en santé ou pas ? », politiques, 25 novembre 2001, https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante/pourquoi-canadiens-sont-sante.html.

[25] Feed Ontario, The cost of poverty in Ontario: 10 years later (Feed Ontario, 2019), https://feedontario.ca/research/cost-of-poverty-2019/.

[26] La Presse, « L'écart entre les riches et les pauvres s'aggrave », *La Presse*, 27 octobre 2025, https://www.lapresse.ca/affaires/finances-personnelles/2025-10-27/quebec-et-canada/l-ecart-entre-les-riches-et-les-pauvres-s-aggrave.php.

> *« La seule fois où on avait vu une réduction assez importante des inégalités était pendant la pandémie en raison des aides gouvernementales d'urgence – PCU, PCRE et autres – et cette aide avait eu un impact sur la distribution des revenus dans la société, notamment une augmentation du revenu des personnes à plus faible revenu, ce qui a fait que la réduction des inégalités a été marquée » - Geoffroy Boucher, économiste à l'Observatoire des inégalités du Québec* [27]

Cette époque difficile de la pandémie nous avait permis de constater à l'époque qu'il était possible d'agir rapidement lorsque la situation l'exige, et que cela avait bien eu un impact concret.

3.5 Une pression sur les services qui dépasse leur capacité

Même si le nombre de places d'urgence a triplé depuis la pandémie à Montréal (de 900 à près de 3 000 aujourd'hui), les besoins en itinérance augmentent plus vite que les ressources. Les services 24/7, qui devraient fonctionner comme des centres de triage et d'orientation, sont souvent saturés faute de solutions en aval.

Ainsi, nonobstant les efforts concertés des acteurs œuvrant à réduire l'itinérance à Montréal, le nombre de personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance chaque année dépasse celui des personnes qui sortent d'une situation d'itinérance.

Les organismes de terrain jouent un rôle crucial et bénéficieraient de politiques publiques visionnaires, de programmes cohérents et d'investissements massifs dans le logement social pour mieux répondre à la crise d'une ampleur sans précédent.

Principal constat: La baignoire déborde. Sans prévention, la tendance va s'aggraver

Les projections indiquent que si rien ne change, le nombre de personnes en situation d'itinérance pourrait de nouveau augmenter significativement dans les prochaines années.

Cette réalité démontre l'urgence d'un changement de cadre : passer d'une réponse de crise à une stratégie de prévention, financée, coordonnée, et intersectorielle.

Ce changement permettra non seulement de réduire la pression sur tous les services d'urgence, mais aussi de briser les cycles de chronicité en offrant des trajectoires stables et dignes. Agir en amont, c'est investir dans la stabilité, la dignité humaine et la cohésion sociale.

[27] *Ibid.*

4 Cadre d'analyse : De la gestion de crise à la prévention

La lutte contre l'itinérance à Montréal repose encore principalement sur une logique de gestion de crise : multiplication des refuges, haltes chaleur, services de besoins de base, etc. Ces interventions sont tout à fait essentielles et il n'est pas question d'en faire l'arrêt pour tout miser d'un coup sur la prévention, mais elles ne permettent pas d'enrayer la croissance du phénomène de l'itinérance. Elles agissent sur les symptômes plutôt que sur les causes structurelles : pauvreté, manque de logements, sortie d'institutions sans filet adéquat, problèmes de santé mentale, dépendances, etc. Qui plus est, les financements ne suffisent pas pour offrir ces services de façon équitable sur tout le territoire et pour toutes les personnes, délaissant de plus en plus de personnes.

Pour répondre à une crise qui s'aggrave et se diversifie, un changement de paradigme s'impose : passer d'une réponse d'urgence à une stratégie complète de prévention. Cette approche consiste à agir en amont, à réduire tous les risques d'entrée dans l'itinérance, à intervenir rapidement lors des transitions critiques et à stabiliser durablement les personnes en voie de réaffiliation.

Une telle transformation exige une vision établie sur le long terme, sur au minimum dix ans sinon davantage, appuyée par une coordination intersectorielle solide et une planification structurée. Elle suppose aussi des investissements suffisants, récurrents et prévisibles, la reconnaissance de l'expertise du milieu communautaire et des politiques publiques cohérentes reliant le logement, la santé, les services sociaux, la justice, l'éducation et la sécurité publique.

La prévention de l'itinérance regroupe donc les actions qui permettent d'éviter qu'une personne se retrouve sans logement, qu'elle vive un nouvel épisode d'itinérance après en être sortie ou que sa situation d'itinérance se prolonge jusqu'à devenir de l'itinérance chronique. Ajoutons au sujet de la prévention qu'elle représente le meilleur moyen d'éviter le basculement vers l'itinérance, en particulier chez les populations en situation de vulnérabilité. En leur évitant l'itinérance en elle-même, voire le parcours de précarité qui précède le point de bascule en itinérance, elle permet d'éviter des traumatismes psychologiques et physiologiques très importants aux personnes, de réduire les coûts sociaux et économiques de l'itinérance et, de façon concomitante, de diminuer les tensions dans l'espace public et la pression sur les organismes communautaires (puis services de santé et services sociaux) qui assument une trop grande partie du fardeau des réponses d'urgence.

Deux modèles complémentaires guident donc notre cadre d'analyse :

- Le modèle de santé publique de Pleace [28] (trois niveaux de prévention)
- La typologie de Fitzpatrick, Mackie et Wood [29] (cinq phases de prévention) encore davantage axée sur la prévention de l'itinérance

[28] Pleace, *Preventing Homelessness: A Review of the International Evidence*.
[29] Fitzpatrick et al., « Advancing a Five-Stage Typology of Homelessness Prevention ».

4.1 Modèles de prévention

Approche du modèle de santé publique de Pleace

- Prévention primaire : agir sur les conditions de vie générales et les déterminants de santé (logement social, revenu adéquat, services accessibles, éducation, familles, etc.)
- Prévention secondaire : intervenir auprès des groupes à risque (jeunes sortant de la DPJ, personnes sortant d'hôpitaux, de prison, personnes en situation d'éviction imminente)
- Prévention tertiaire : réduire la durée et la récurrence de l'itinérance (accès rapide au logement, accompagnement intensif)

Bien que pertinent, ce modèle ne prend pas toujours en compte les dimensions structurelles qui influencent l'itinérance au Québec. Pleace fournit le cadre stratégique général : prévenir l'itinérance exige une réponse intégrée, fondée sur le logement, l'accompagnement et la coordination des services. Fitzpatrick et al. permettent ensuite de préciser cette stratégie en distinguant cinq niveaux d'intervention, allant de la prévention universelle à la prévention de la répétition.

Typologie en cinq catégories de Fitzpatrick, Mackie et Wood

Ce cadre plus complet met en lumière les interventions universelles, encore trop négligées dans les stratégies contre l'itinérance. Elle met aussi de l'avant la nécessité d'agir en amont et lors des grandes transitions de vie, l'importance de prévenir les retombées en itinérance ainsi que l'insuffisance des réponses reposant uniquement sur l'urgence.

Elle comprend ces cinq catégories de prévention, de la première à la cinquième :

1. Universelle : réduire la pauvreté et les inégalités, accroître le logement abordable, garantir un revenu suffisant
2. En amont (ciblée) : identifier précocement les personnes à risque (sortie d'institutions, violence, endettement, rupture familiale)
3. En crise : intervenir dans les jours/semaines précédant une perte de logement, auprès d'une personne à risque d'itinérance
4. D'urgence : répondre immédiatement aux personnes en situation d'itinérance
5. Répétition : éviter les retours à l'itinérance

Il est intéressant de noter qu'un bon nombre de nos actions collectives actuelles tournent autour des deux derniers niveaux du modèle de Fitzpatrick et al., et que peu de nos actions sont basées sur les premiers niveaux (de prévention universelle, en amont). Pourtant, ce sont ceux-là qui ont la possibilité de diminuer directement les besoins pour les derniers paliers (en crise, urgence, répétition).

Tableau 2 : Typologie en cinq catégories de la prévention de l'itinérance, Fitzpatrick et al.

Catégorie Fitzpatrick et al. (2021)	1 **Universelle** (***universal***)	2 **En amont** (***upstream***)	3 **En crise** (***crisis***)
Étape	Avant le risque	Risque identifié	Risque imminent
Quoi	Mesures universelles de prévention pour l'ensemble de la population	Ciblage préventif (personnes à risque)	Intervention précoce pour éviter les crises et l'itinérance (réponse requise en jours/semaines)
Objectifs de prévention	Prévenir ou minimiser dans la population générale les risques liés au phénomène de l'itinérance Cela concerne principalement les politiques sociétales et économiques visant à réduire les inégalités et la pauvreté à grande échelle	Prévention précoce axée sur les groupes à risque et les transitions à risque, comme la sortie d'une institution (DPJ, hôpital, traitement des dépendances, centre de détention, armée) Demande une réforme des systèmes concernés pour éviter que leurs usagers ne se retrouvent sans logement après avoir quitté	Prévention de l'itinérance susceptible de se produire dans un délai prévisible (fermeture de RPA, éviction, rénoviction, etc.) Cible les individus et les familles identifiés comme étant à risque de perdre leur logement en offrant un soutien rapide et adapté (conseil en logement, médiation familiale, accès aux services)
Cibles mesurables	▪ 20% de logements hors-marché à Montréal ▪ Programmes visant la réduction des inégalités	Assortir à toute sortie d'institutions un programme d'accès au logement efficace	Offrir un soutien aux personnes à risque imminent de perdre leur logement comme l'opération 1er juillet, mais toute l'année, et où tout le monde est admissible
Exemples de mesures	▪ Droit au logement inscrit dans la loi ▪ Revenu minimum garanti couvrant la MPC, et idéalement le revenu viable ▪ Fiducie d'utilité sociale (FUS)	Utilisation d'intervention en temps critique (ITC) pour dépistage de personnes et familles vulnérables en périodes de transition critiques telles que les sorties d'institutions, dont notamment les jeunes sortant de la DPJ (avec imputabilité de l'État)	▪ Prévention d'éviction ▪ Banques de loyer et fiducies ▪ Soutien financier et légal ▪ Logement rapide ▪ Médiation locataires/propriétaires ▪ Le sanctuaire pour les victimes de violence familiale
Exemples à Montréal		▪ YMCA ▪ Réagir–programme en prévention de la violence: mis en place sur le marché du travail avec ateliers de prévention, et volet par et pour les jeunes (postsecondaire)	▪ Banque d'aide au loyer (MdP) ▪ Fiducie régionale (FRS, pilote) ▪ Projet Bienvenue (MBA) ▪ Bien Chez soi (FOHM, pilote) ▪ Projet PETAL
Politiques et lois	▪ Politique visant à assurer un revenu viable à travers tous les programmes étatiques de soutien ▪ Un droit au logement efficace ▪ Développer du logement social et communautaire, hors marché ▪ Accès universel à la santé ▪ Meilleure protection des travailleurs ▪ Éducation	Politique visant à rendre la sortie d'institutions impossible sans arrimage à un logement	▪ Moratoire sur les évictions dues à l'incapacité de payer ▪ Gel des loyers à court terme ▪ Changement à la loi qui empêche des transferts de bail (mesure qui permettrait un certain contrôle des prix des loyers)
Indicateurs	▪ Niveaux globaux de violence (en particulier domestique et familiale) ▪ Performance économique régionale	Rapports sur les facteurs de risque des invalidités et les mesures de soutien qui sont mises en place	
Modèle Pleace	*PRÉVENTION PRIMAIRE*	*PRÉVENTION SECONDAIRE*	
Investissements actuels (ordre)	👥	👥	👥
Investissements nécessaires sur 10 ans	👥👥👥👥	👥👥👥👥	👥👥👥

Catégorie Fitzpatrick et al. (2021)	4 **Urgence** **(*emergency*)**	5 **Répétition** **(*repeat*)**
Étape	En situation d'itinérance	Post-itinérance
Quoi	Réponse requise immédiatement	Mesures à prendre pour éviter les épisodes récurrents
Objectifs de prévention	Accompagnement des personnes qui ont perdu leur logement, dont notamment les personnes qui dorment dans la rue mais également les femmes vivant de la violence conjugale quittant le domicile ou la maison d'hébergement. Incluant aussi les personnes vivant leur premier jour en itinérance (de la perte de leur logement)	Prévention de la récurrence de l'itinérance
Cibles mesurables	Assurer à toute personne ayant perdu son logement ou sans solution pour la nuit une mise à l'abri le jour même, avec une aide financière, juridique et sociale adaptée pour accéder à un logement; mesurer la proportion de personnes mises à l'abri le jour même et le délai d'accès au logement	S'adresse aux personnes qui sont déjà en situation d'itinérance ou qui en sortent (par exemple avec le modèle Logement d'abord), pour assurer la stabilité de leur nouveau logement par un soutien continu et des services d'accompagnement (suivi psychosocial)
Exemples de mesures	▪ 24/7 pour tous les services toute l'année ▪ Logement d'abord, SRA et programme Bienvenue pour retrouver rapidement soit un logement à long terme ou transitoire ▪ Accès coordonné de l'ensemble des ressources	▪ L'importance des PSL à la personne, et non au logement comme facteur de stabilité résidentielle ▪ Logement d'abord et SRA : accès à un logement permanent et accompagnement adapté aux besoins pour soutenir le maintien en logement et prévenir les retours à l'itinérance
Exemples à Montréal	▪ Projet d'Accès coordonné (AB, MBA, MdP, OBM) ▪ Services 24/7 implantés ▪ Logement d'abord / SRA, et programme Bienvenue ▪ Entrées rapides en logement (ERL – MBA et OBM)	▪ Plusieurs projets de SRA font de l'accompagnement ciblé afin d'éviter un nouvel épisode d'itinérance et offrir une plus grande stabilité aux personnes sortant de l'itinérance ▪ Projet Logement Montréal (PLM) ▪ Gestion de consommation supervisée ▪ PRISM
Politiques et lois	▪ Législation applicable sur le droit au logement	▪ Inclure la notion de savoir expérientiel (participation des personnes dans les différents comités consultatifs, de travail et décisionnels)
Indicateurs	▪ Nombre de personnes entrant et sortant de l'itinérance (et taux de variation dans le temps) ▪ Durée passée sans logement et dans les types d'hébergement ▪ Provenance (avant l'itinérance)	▪ Taux de stabilité résidentielle ▪ Raisons de quitter le logement
Modèle Pleace	*PRÉVENTION TERTIAIRE*	
Investissements actuels (ordre)		
Investissements nécessaires sur 10 ans		

Évolution des pratiques en lien avec la prévention

Premièrement, on constate que, malgré l'accumulation de preuves soulignant l'importance des mesures de prévention universelles (la catégorie 1 du tableau précédent, reprenant le modèle de Fitzpatrick & al.), telles que l'abordabilité des logements et la réduction de la pauvreté, ainsi que des interventions préventives ciblées qui visent les groupes à risque élevé ou les moments de transition (la catégorie 2 du précédent tableau), la mise en œuvre concrète de ces approches demeure limitée. En effet, les actions entreprises à ces deux niveaux n'ont pas encore permis de répondre adéquatement aux besoins identifiés.

Deuxièmement, il est encourageant de noter l'émergence récente d'un changement dans la pratique en matière d'itinérance. On observe une évolution qui tend à accorder davantage d'importance à des stratégies préventives plus en amont (catégorie 3 du précédent tableau). Cette orientation vise à anticiper et à éviter les crises susceptibles de conduire à l'itinérance, plutôt que de ne réagir qu'une fois la situation critique survenue.

Troisièmement, une évolution positive se manifeste également dans les interventions de rétablissement. Désormais, il est possible de remarquer un déplacement progressif des modèles axés principalement sur le traitement vers des approches davantage centrées sur le logement, ce qui traduit un intérêt croissant pour des solutions durables et adaptées à la réalité des personnes concernées.

Quatrièmement, notons un goulot d'étranglement important actuellement dans les ressources d'urgence qui tentent d'accompagner les personnes vers le logement. Ainsi, en agissant davantage sur les niveaux de prévention universelle, en amont et de crise, nous pourrions sans doute diminuer la durée des épisodes d'itinérance et la répétition des épisodes (catégorie 4 et 5 du précédent tableau). Le récent rapport du Collège des médecins [30] fait état de recommandations précises pour améliorer le parcours des personnes en situation d'itinérance au sein du réseau de la santé qui méritent d'être prises en compte.

Dernièrement, spécifiquement à l'itinérance autochtone, il serait très pertinent d'améliorer encore davantage les collaborations entre le gouvernement provincial et les Premières Nations et communautés Inuit du Grand Nord afin d'agir pour éviter l'itinérance.

Notons qu'il subsiste d'importantes lacunes en matière de données probantes dans l'ensemble des catégories de prévention de l'itinérance. Cela souligne la nécessité de poursuivre les recherches et les efforts de développement afin d'appuyer les politiques et les interventions avec des connaissances solides et adaptées aux différents contextes.

[30] Collège des médecins du Québec, Itinérance : prévenir, soigner, accompagner, Rapport du groupe de réflexion sur l'enjeu de l'itinérance au Québec (Collège des médecins du Québec, 2026), https://cms.cmq.org/files/documents/Nouvelles-2026/rapport-gp-reflexion-itinerance-202609.pdf.

5 Une définition de la prévention en itinérance

Le MMFIM appuie les travaux du Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI) qui a proposé une définition [31] de la prévention de l'itinérance et espère la voir intégrée au sein du prochain Plan d'action interministériel en itinérance (PAII). Nous notons toutefois que cette définition n'est pas aussi large que celle pouvant être utilisée par certaines communautés autochtones, qui elle comprend la perte ou la rupture des liens avec la terre, l'eau, le lieu, la famille, la communauté, la culture, la langue et l'identité en plus de la perte d'un toit.

5.1 La définition proposée par le CQPI

La prévention de l'itinérance désigne l'ensemble des lois, politiques, pratiques et initiatives visant à réduire la probabilité qu'une personne vive l'itinérance. Elle s'attaque aux causes structurelles et systémiques de l'itinérance et la reconnaît comme un phénomène multidimensionnel prenant en compte les dynamiques individuelles, identitaires, générationnelles et relationnelles liées aux trajectoires de vie.

Au cœur de la prévention de l'itinérance se trouvent le respect des droits humains dont le droit à un niveau de vie décent, le droit de cité, le droit à des services de santé et sociaux, à l'éducation, à l'emploi, à la mobilité et la reconnaissance du droit au logement adéquat [32] comme un droit universel et fondamental. De plus, la prévention de l'itinérance considère le rôle fondamental des liens sociaux, de la connexion sociale, du sentiment d'appartenance et de contribution, de l'autodétermination, et de l'identité culturelle en tant que facteurs de protection.

La prévention de l'itinérance s'inscrit dans un large continuum [33] de mesures concrètes : *universelles*, pour l'ensemble de la population (ex. développement du logement social, etc.), *en amont*, ciblées sur les groupes à hauts risques (ex. accompagnement à la sortie d'établissements, des milieux culturellement sécurisants pour personnes autochtones à l'intérieur et à l'extérieur des communautés) et pour les individus en situation de crise (ex. évictions).

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de faire de la prévention de l'itinérance une priorité nationale, il accompagne celle-ci d'un financement durable et de mécanismes d'évaluation indépendants afin de démontrer que nos collaborations entraînent une transformation positive et pérenne. Pour agir sur les différentes dimensions de ce phénomène, la prévention de l'itinérance exige l'engagement des multiples acteurs gouvernementaux [34], institutionnels et communautaires, et s'appuie notamment sur les savoirs et les perspectives expérientiels. En ce sens, la prévention de l'itinérance est l'affaire de toutes et tous.

[31] Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI) et al., « En savoir plus - Définition », Projet Définition, 2 octobre 2026, https://www.cqpi.ca/en-savoir-plus-1.
[32] Le terme « adéquat » inclut les notions d'accès à un logement stable et adapté aux besoins des personnes, et de logement tel que défini dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (article 21.1).
[33] Élément connexe : voir l'annexe imagée concernant la typologie de Fitzpatrick et al.
[34] Les acteurs des paliers de gouvernements provincial, fédéral, autochtones, et municipal.

6 Les quatre grands leviers d'action proposés par le MMFIM

L'itinérance au Québec est une crise humanitaire et la reconnaître officiellement comme telle, c'est le point de départ vers des solutions réelles. Et des solutions qui ont fait leurs preuves il en existe, mais cela demande du courage politique : celui de passer des mesures d'urgence aux investissements structurants. Le MMFIM propose d'actionner quatre leviers concrets.

À travers les quatre grands leviers d'action décrits plus bas, le MMFIM propose une nouvelle manière de penser et d'organiser l'action publique : une approche plus intégrée, plus préventive et davantage fondée sur la continuité des interventions.

C'est dans cette perspective que les quatre leviers d'action prennent toute leur portée. Ils constituent une architecture commune permettant d'arrimer les responsabilités et les interventions : agir en amont pour prévenir les ruptures, intervenir rapidement pour réduire les situations d'itinérance, soutenir durablement les personnes vers la stabilité résidentielle et, ultimement, créer les conditions permettant de mettre fin à l'itinérance.

6.1 Levier 1 - Gouvernance et imputabilité

Levier : Faire de l'itinérance une priorité gouvernementale claire, portée par un ou une ministre imputable, ou encore par la première ou le premier ministre, avec des cibles mesurables et une reddition de comptes rigoureuse et transparente, afin d'assurer une réduction durable et coordonnée de l'itinérance.

- **Recommandation : Adopter un plan d'action national prévu sur le long terme, tel que le Plan d'action interministériel en itinérance (PAII), assorti de cibles annuelles mesurables et d'une reddition de comptes formelle à l'Assemblée nationale, rapidement après les élections et avant la tenue du Sommet**
 - La récente annonce du premier ministre qu'il entend prendre la responsabilité de l'itinérance est un signal positif. Avec un budget concret et des cibles précises, cet engagement pourrait être structurant et être suivi par des actions concrètes
 - Il importe de surmonter les silos d'action. À titre d'exemple, les écarts persistants entre les mécanismes de financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et ceux du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) illustrent les limites d'une action en silos reliés à l'accès au logement pour les personnes en situation d'itinérance
 - La Finlande, en se dotant d'un objectif clair d'élimination de l'itinérance et en maintenant une cohérence d'action dans le temps, a réussi à en réduire significativement l'ampleur
 - Le Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) constitue une base pertinente, alimenté par le milieu. Cependant, son potentiel dépend d'une logique de résultats suivis, mesurés et ajustés en continu

6.2 Levier 2 - Organismes communautaires

Levier : Reconnaître les organismes communautaires à part entière comme piliers du continuum d'intervention, grâce à un financement stable et prévisible, couvrant l'ensemble du parcours, de la rue au logement.

- **Recommandation : Garantir un financement pluriannuel d'au moins cinq ans aux organismes en itinérance, indexé au coût de la vie, qui tient compte de leur apport inestimable à la lutte à l'itinérance**
 - Entre 2021 et 2024, 14 membres et partenaires OSBL du MMFIM ont accompagné 70 % des personnes en situation d'itinérance vers un logement permanent à Montréal, soit 1 758 des 2 514 personnes logées
 - Les membres du MMFIM accompagnent plus de 500 personnes vers un logement permanent chaque année depuis 2015, pour un total de 4 730 personnes accompagnées entre 2015 et 2024 et cela est sans compter toutes les personnes qui ont été accompagnées vers le logement avec d'autres projets tels que la banque d'aide au loyer de la Maison du Père ou le programme Bienvenue de la Mission Bon Accueil (plus de 1 000 personnes depuis leur inauguration)
 - Mis en place pendant la pandémie, le programme Bienvenue a permis de loger plus de 600 personnes avec un taux de maintien en logement de près de 90 %
 - Près de 400 ménages qui ont pu éviter la rue en prévention avec le projet prévention PETAL ainsi que la banque d'aide au loyer [35, 36]
 - Le modèle de financement actuel, basé sur des enveloppes annuelles instables, empêche les organismes de planifier, d'innover et de retenir une main-d'œuvre qualifiée
 - Accompagner une personne en logement avec soutien psychosocial (modèle Logement d'abord / SRA) coûtait en moyenne environ 14 000 $ par année en 2014 [37], alors qu'en 2026 il en coûtait désormais *approximativement* 25 000 $ [38]. En revanche, l'itinérance (sans logement avec accompagnement, donc le modèle d'urgence centré sur les refuges et les halte-chaleurs) coûtait

[35] Isabelle Ducas, « Montréal bonifie l'aide au loyer pour prévenir l'itinérance », *La Presse*, 29 juin 2026, https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2026-06-29/montreal-bonifie-l-aide-au-loyer.php.
[36] Jean-François Cliche, « Banque d'aide au loyer | Un plus grand filet pour éviter la rue », *La Presse* 142, nº 184 (2026), https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/prevention-de-l-itinerance/un-projet-porteur-se-deploie-a-l-echelle-du-quebec/2026-06-15/banque-d-aide-au-loyer/un-plus-grand-filet-pour-eviter-la-rue.php.
[37] Eric Latimer et al., Projet Chez soi : Rapport final du site de Montréal (Commission de la santé mentale du Canada, 2014), https://mentalhealthcommission.ca.
[38] Chiffre indexant le 14 000 $ de 2014. Aussi basé sur le 22 000 $ cité dans l'article de Radio-Canada du 14 septembre 2026 : « Les coûts de l'itinérance explosent à Gatineau comme ailleurs au Québec, selon l'UMQ » : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2283653/hausse-couts-itinerance-gatineau-umq.

77 600 $ *en 2022-2023* [39] selon le rapport du Pr. Eric Latimer avec le CIRANO. La toute récente mise à jour du montant de ces coûts, de l'étude de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est en 2026 de 95 284 $ [40] par année en moyenne par personne en situation d'itinérance (comparé à 72 521 $ selon l'UMQ en 2023). En ce sens, le Québec pourrait économiser près d'un milliard de dollars en 4 ans [41] , [42] , [43]. Le choix économique est aussi clair que le choix de la dignité humaine

6.3 Levier 3 - Logement hors marché

Levier : Accélérer massivement le développement de logements sociaux et communautaires de qualité, en s'appuyant sur l'expertise des organismes.

- **Recommandation : S'engager à atteindre 20 % de logements hors marché dans le parc locatif montréalais en intégrant cette cible dans la politique en habitation du Québec**
 - Le parc résidentiel de Montréal ne compte aujourd'hui qu'environ 7 % de logements hors marché. Le rapport final du Chantier Montréal abordable (2024) fixe la cible à 20 % d'ici 2050
 - Le manque de fonds propres des OSBL pour acquérir des terrains et réaliser des études préliminaires entraîne des retards systématiques dans le démarrage des projets
 - Créer un fonds de démarrage permanent (ex. 50 M$ par an), qui permettrait aux organismes de démarrer un projet, d'acquérir un terrain ou de faire appel à des spécialistes en démarrage de projet
 - Faciliter l'accès à des prêts-pont à faible intérêt et en réduisant les délais d'approbation des projets à 6 mois
 - Simplifier la règlementation à divers niveaux pour faciliter l'implantation de logement hors marché

[39] Eric Latimer et al., *Les coûts économiques associés à l'itinérance au Québec* (CIRANO, 2026), https://doi.org/10.54932/CKKH1296.

[40] Union des municipalités du Québec (UMQ) et AppEco, *L'impact économique de l'itinérance au Québec : Mise à jour des coûts systémiques et de l'inaction* (Québec, Québec, 2026).

[41] Francis Vailles, « Chaque personne itinérante coûte 77 600 $ par année », La Presse, 16 juillet 2026, https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2026-07-16/etude-du-cirano/chaque-personne-itinerante-coute-77-600-par-annee.php.

[42] Bruno Marchand et Guillaume Tremblay, *1,1 G$: le coût de l'inaction en itinérance - L'UMQ demande un plan d'action national* (Union des municipalités du Québec (UMQ), 2026), https://umq.qc.ca/publication/11-g-le-cout-de-linaction-en-itinerance-lumq-demande-un-plan-daction-national/.

[43] Martin Tremblay, « Rapport de l'UMQ | Le coût de l'itinérance explose au Québec », *La Presse*, 14 septembre 2026, https://www.lapresse.ca/elections-quebecoises/2026-09-14/rapport-de-l-umq/le-cout-de-l-itinerance-explose-au-quebec.php.

- Pour sortir quelqu'un de la rue, il faut lui fournir un logement stable, avec un accompagnement adapté

6.4 Levier 4 - Prévention

Levier : investir de façon structurante en prévention pour réduire les entrées en itinérance par divers moyens : diminuer les inégalités sociales, améliorer l'accès au logement, contrôler les hausses de loyers, assurer des revenus suffisants et prévenir les évictions.

- **Recommandation : Bien que la prévention universelle soit la piste à privilégier pour réduire durablement les entrées en itinérance, nous recommandons en priorité d'adopter une directive interministérielle garantissant qu'aucune personne ne quitte une institution provinciale (centre jeunesse, établissement de santé, centre de détention, et services pour victimes d'actes criminels, vétérans) sans un plan de logement et d'accompagnement, dès 2027**
 - 29 % des personnes en situation d'itinérance sont d'anciens usagers de la DPJ; 10 % sortent d'un milieu carcéral; 23 % ont subi une expulsion de leur logement
 - En 2024, 15 % des locataires montréalais ont connu un épisode sans domicile fixe, soit une hausse de 5 points de pourcentage par rapport à 2023
 - 16 % des Montréalais auraient des revenus mensuels résiduels négatifs s'ils vivaient dans un logement du marché privé
 - Chaque entrée évitée en itinérance représente un gain humain majeur et une optimisation concrète des ressources publiques

7 Propositions détaillées : vers une stratégie de prévention intégrée

Voici quelques-unes des idées ou propositions additionnelles à ce qui a été présenté précédemment dans le texte du Livre blanc, pouvant être étudiées pour l'avenir.

Logement

- Inscrire le droit au logement dans la loi et dans la stratégie d'habitation (proposition de réforme du CQPI)
- Fonds permanent de démarrage pour les projets hors marché
- Simplifier les obstacles règlementaires à la construction de logements hors marché
- Réduction des délais bureaucratiques à 6 mois pour les unités hors marché
- Procéder à de multiples acquisitions pour sortir des immeubles du marché privé
- Rénover les logements sociaux vides et/ou insalubres
- Plans d'action municipaux et provinciaux alignés avec des cibles obligatoires pour favoriser la création de logements hors marché
- Attribution des suppléments au loyer directement aux personnes plutôt qu'aux logements (les PSL au logement peuvent fragiliser les personnes lorsque celles-ci déménagent)
- Examiner la possibilité de changer les règles reliées au Tribunal administratif du logement pour mieux protéger les locataires de la perte de logement
- Étudier la proposition d'exiger l'imposition sur 100% des gains en capitaux lorsqu'il s'agit d'une propriété d'investissement

Soutien au revenu

- Instaurer un revenu minimum garanti pour atteindre au minimum la valeur du panier de consommation (MPC) pour tout le monde
- Augmenter le revenu de base à tous les prestataires d'aide sociale (les 4 types) à un minimum universel représentant au minimum la MPC qui est d'environ 2 155 $ par mois en 2026 pour une personne seule à Montréal
- Indexation automatique des prestations au coût de la vie

Soutien aux familles et jeunes vulnérables

- Médiation familiale préventive accessible partout
- Équipes mobiles d'intervention
- Soutien renforcé lors des transitions critiques
- Une aide financière ponctuelle et psychosociale à la sortie de la DPJ

Santé mentale et dépendances

- Plans de sortie d'institution avec accès au logement garanti
- Renforcement des services publics et communautaires
- Diminution des silos du réseau entre santé mentale, dépendances et itinérance
- Services de proximité accessibles en tout temps

Accueil et référencement 24/7

- Stabilisation du financement des ressources
- Approche de triage : les services d'urgence comme porte d'entrée vers la réaffiliation
- Certains corridors de services consolidés avec le réseau de la santé

Prévention ciblée et interventions rapides

- Accompagnement lors des évictions
- Programmes PRISM et ERL étendus
- Transparence et imputabilité des ministères responsables

8 Conclusion

L'itinérance à Montréal peut être résorbée car elle est le résultat de facteurs sur lesquels il est possible d'agir : entre autres la pénurie de logements sociaux et abordables, l'insuffisance des revenus, les expulsions, les sorties d'institutions sans soutien adéquat, l'accès inégal aux soins et la coordination partielle des services. Lorsqu'une personne perd son logement, ce n'est pas uniquement une trajectoire individuelle qui se brise : c'est souvent le signe qu'un ensemble de mécanismes de protection n'a pas fonctionné.

Le présent Livre blanc est soumis au débat public dans un contexte politique renouvelé, à la suite des élections générales québécoises du 5 octobre 2026. Il invite le nouveau gouvernement, la Ville de Montréal, les institutions publiques, les organismes communautaires, le secteur privé et l'ensemble des partenaires concernés à faire de la prévention de l'itinérance une priorité durable et mesurable.

Le message central du MMFIM est clair : les mesures d'urgence demeurent indispensables, mais elles ne peuvent constituer à elles seules une stratégie de sortie de la crise humanitaire actuelle de l'itinérance. Une réponse efficace doit intervenir beaucoup plus tôt, c'est-à-dire avant l'éviction, avant la rupture, avant la sortie d'une institution, avant la perte de revenus et avant que la rue ne devienne la seule issue possible.

Le Québec doit maintenant passer d'une logique principalement axée sur la gestion des conséquences à une stratégie intégrée de prévention, de logement et d'accompagnement. Cela implique de renforcer le filet social, d'accélérer le développement du logement social et communautaire, de prévenir les expulsions, de planifier les sorties d'institutions et de garantir un accompagnement stable aux personnes qui accèdent à un logement.

Cette transformation exige également une gouvernance claire et imputable. Les engagements doivent être assortis de cibles précises, d'échéanciers publics, d'indicateurs communs et d'une reddition de comptes régulière. L'itinérance ne peut plus être traitée en silos : elle concerne simultanément l'habitation, la santé, les services sociaux, la justice, l'éducation, la protection de la jeunesse, la sécurité du revenu et les municipalités.

Les organismes communautaires doivent être reconnus comme des partenaires essentiels de cette transformation. Leur expertise, leur proximité avec les personnes et leur capacité d'adaptation sont indispensables pour assurer la continuité entre l'urgence, la réaffiliation, le logement et la stabilité résidentielle. Cette contribution doit toutefois être soutenue par un financement pluriannuel, prévisible, indexé et suffisamment flexible pour répondre à la complexité des trajectoires.

Mettre fin à l'itinérance ne signifie pas qu'aucune personne ne connaîtra une rupture résidentielle. Cela signifie qu'une perte de logement ne conduira plus quasi inévitablement à l'itinérance, que les situations à risque seront repérées rapidement, que les crises seront prises en charge avant de s'aggraver, que les sorties d'institutions seront planifiées et que les personnes relogées bénéficieront du soutien nécessaire pour se maintenir en logement.

Montréal possède déjà plusieurs des conditions nécessaires pour réussir : une expertise communautaire reconnue, des pratiques éprouvées, des partenaires mobilisés, des données de plus en plus nombreuses et une volonté croissante d'agir collectivement. Ce qui manque, ce n'est pas la connaissance des solutions. Ce sont la continuité politique, les investissements structurants, la coordination et l'imputabilité nécessaires pour les mettre en œuvre à l'échelle requise.



Le MMFIM appelle donc le nouveau gouvernement du Québec à transformer cette période de renouveau politique en une occasion d'action concrète. Les engagements pris à l'issue des élections devront se traduire rapidement par un plan gouvernemental financé, des responsabilités clairement établies et des résultats vérifiables, pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

On peut et on doit mettre fin à l'itinérance. Cela commence par une décision politique claire : ne plus se contenter de gérer la crise, mais s'attaquer à ses causes. Cela se poursuit par des investissements soutenus, une action concertée et une volonté de mesurer les progrès. Enfin, cela devient possible lorsque chaque personne, chaque institution et chaque gouvernement reconnaît que l'accès à un logement stable, sécurisant et adapté constitue une responsabilité collective incontournable.

Montréal peut devenir une ville où personne n'est condamné à vivre dans la rue. On peut, et on doit mettre fin à l'itinérance.

9 Références

Accueil Bonneau, CAP St-Barnabé, CARE Montréal, et al. *Trois pas de plus… pour mettre fin à l'itinérance*. Montréal, Québec, 2022. https://mmfim.ca.

Accueil Bonneau, CAP St-Barnabé, CARE Montréal, et al. *Un pas de plus… vers la fin de l'itinérance : Plan quinquennal de services complémentaires pour aider les personnes en situation d'itinérance à sortir de la rue*. Montréal, Québec, 2021. https://mmfim.ca.

Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI). « Bonne nouvelle : première démonstration du zéro fonctionnel de l'itinérance chronique au Canada ». ACMFI, 17 juin 2021. https://fr.caeh.ca/bonne-nouvelle-premiere-demonstration-du-zero-fonctionnel-de-litinerance-chronique-au-canada/.

AppEco analyse stratégique et Union des municipalités du Québec. *1,1 G$: le coût de l'inaction en itinérance – L'UMQ demande un plan d'action national*. Union des municipalités du Québec (UMQ), 2026. https://umq.qc.ca/publication/11-g-le-cout-de-linaction-en-itinerance-lumq-demande-un-plan-daction-national/.

Belcher, Brian M., Rachel Claus, Rachel Davel, et Frank Place. « Indicators for monitoring and evaluating research-for-development: A critical review of a system in use ». *Environmental and Sustainability Indicators* 24 (2024): 100526. https://doi.org/10.1016/j.indic.2024.100526.

Bérubé, Stéphanie. « Bilan des banques alimentaires: Montréal grugé par la faim ». Actualités. *La Presse*, 27 octobre 2025. https://www.lapresse.ca/actualites/2025-10-27/bilan-des-banques-alimentaires/montreal-gruge-par-la-faim.php.

Canada, Agence de la santé publique du. « Pourquoi les Canadiens sont-ils en santé ou pas ? » Politiques. 25 novembre 2001. https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante/pourquoi-canadiens-sont-sante.html.

Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté. « Tableau comparatif des montants des prestations ». CREMIS. https://cremis.ca/publications/dossiers/dossier-nadia/tableau-comparatif-des-montants-des-prestations/.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). *Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action régional en itinérance (PARI) : volet stabilité résidentielle et réaffiliation (2022-2025)*. Direction des programmes Santé mentale et Dépendance, 2025.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). *Dénombrement 2022 des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal*. Direction régionale de santé publique de Montréal / Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), 2024. https://santepubliquemontreal.ca/publications/denombrement-2022-des-personnes-en-situation-ditinerance-visible-montreal-portrait-selon-les-groupes-dage.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). *Je compte MTL 2018 : Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018*. Direction de santé publique du CCSMTL / Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), 2019. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002292/.

Cliche, Jean-François. « Banque d'aide au loyer | Un plus grand filet pour éviter la rue ». *La Presse* 142, n° 184 (2026). https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/prevention-de-l-itinerance/un-projet-porteur-se-deploie-a-l-echelle-du-quebec/2026-06-15/banque-d-aide-au-loyer/un-plus-grand-filet-pour-eviter-la-rue.php.

Collectif pour un Québec sans pauvreté. « Tableau des montants des prestations d'assistance sociale pour 2025 ». Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2025. https://www.pauvrete.qc.ca/tableau-des-montants-des-prestations-dassistance-sociale-pour-2025/.

Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance. *Mémoire du CQPI*. Ministère des Finances du Québec, 2024. https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publiques/consultations_prebudgetaires/2024-2025/memoires/Memoire_CQPI.pdf.

Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI). *Faire de la prévention de l'itinérance le pilier structurant du prochain Plan d'action interministériel en itinérance : Mémoire PAII 2027*. 2024. https://static1.squarespace.com/static/61afc0ec1c1d11367b43f22b/t/6a257bfd55f0b80a8af6e804/1780841470121/M%C3%A9moire+PAII+2027+-+VF.pdf.

Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI), Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ), Art Campbell, et Marie-Edwidge Guilhem. « En savoir plus - Définition ». Projet Définition. 27 octobre 2026. https://www.cqpi.ca/en-savoir-plus-1.

Collège des médecins du Québec. *Itinérance : prévenir, soigner, accompagner*. Rapport du groupe de réflexion sur l'enjeu de l'itinérance au Québec. Collège des médecins du Québec, 2026. https://cms.cmq.org/files/documents/Nouvelles-2026/rapport-gp-reflexion-itinerance-202609.pdf.

Commission de la santé mentale du Canada, et Eric Latimer. *Projet Chez soi : Rapport national final*. Commission de la santé mentale du Canada, 2014. https://mentalhealthcommission.ca.

Communauté métropolitaine de Montréal. *La pénurie de logements abordables s'accentue dans le Grand Montréal, malgré une légère hausse du taux d'inoccupation*. (Montréal), 24 juillet 2025. https://cmm.qc.ca/communiques/la-penurie-de-logements-abordables-saccentue-dans-le-grand-montreal-malgre-une-legere-hausse-du-taux-dinoccupation/.

Communauté métropolitaine de Montréal. « Observatoire Grand Montréal : recul de l'abordabilité malgré une hausse du taux d'inoccupation des logements ». *Communauté métropolitaine de Montréal* (Montréal), 18 juin 2026. https://cmm.qc.ca/communiques/observatoire-grand-

montreal-recul-de-labordabilite-malgre-une-hausse-du-taux-dinoccupation-des-logements/.

Ducas, Isabelle. « Montréal bonifie l'aide au loyer pour prévenir l'itinérance ». *La Presse*, 29 juin 2026. https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2026-06-29/montreal-bonifie-l-aide-au-loyer.php.

Feed Ontario. *The cost of poverty in Ontario: 10 years later*. Feed Ontario, 2019. https://feedontario.ca/research/cost-of-poverty-2019/.

Finance et Investissement. « Les inégalités de revenu se creusent au Québec ». Finance et Investissement. https://www.finance-investissement.com/nouvelles/les-inegalites-de-revenu-se-creusent-au-quebec/.

Fitzpatrick, Suzanne. « Working toward "universal" homelessness prevention: protective pillars at national and local levels ». Dans *How to Use Evidence to End Homelessness: For Smarter, More Impactful Action*, sous la direction de Peter Mackie, traduit par Greg Hurst. Policy Press, 2026. https://doi.org/10.51952/9781447379690.ch007.

Fitzpatrick, Suzanne, Peter Mackie, et Jenny Wood. « Advancing a Five-Stage Typology of Homelessness Prevention ». *International Journal of Homelessness* 1, nº 1 (2021): 1-15. https://doi.org/10.5206/ijh.2021.1.13612.

Gaetz, Stephen, et Erin Dej. « Advancing a five-stage typology of homelessness prevention ». The Homeless Hub, 2017. https://homelesshub.ca/resource/advancing-five-stage-typology-homelessness-prevention/.

Groupe de travail Synergie-MMFIM. *Pressons le pas pour mettre fin à l'itinérance à Montréal - L'urgence d'accélérer le pas pour générer des résultats (Faisant suite à Un pas de plus et Trois pas de plus)*. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), 2023. https://mmfim.ca.

Groupe de travail Synergie-MMFIM. *Pressons le pas pour mettre fin à l'itinérance à Montréal : L'urgence d'accélérer le pas pour générer des résultats*. Montréal, Québec, 2023. https://mmfim.ca.

ICI.Radio-Canada.ca, Zone Économie-. « Montréal, championne de la hausse des loyers parmi les grandes villes du Canada ». Radio-Canada, Radio-Canada.ca, 25 juin 2025. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2175494/loyers-augmentation-montreal-toronto-vancouver.

Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2020-2021 : L'itinérance au Québec*. Institut de la statistique du Québec, 2021. https://statistique.quebec.ca/fr/document/itinerance-cachee-definitions-et-mesures-au-quebec-et-a-linternational.

Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021 : résultats de la troisième édition*. Institut de la statistique du Québec, 2023. https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sante-%C2%ADpopulation-2020-2021.pdf.

Institut de la statistique du Québec. « Itinérance ». Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Institut de la statistique du Québec. Consulté le 15 septembre 2026. https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/revenu/itinerance.

Institut de la statistique du Québec. *Portrait de l'insécurité alimentaire au Québec : évolution et facteurs associés*. L'insécurité alimentaire au Québec. Institut de la statistique du Québec, 2026. https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/insecurite-alimentaire-quebec-evolution-facteurs.pdf.

Jalbert, Yves, Karine Forgues, Emmanuelle Turcotte, et Cynthia Lewis. *Dénombrement 2022 des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal. Fascicule 3 : Perte du dernier logement, revenu et emploi selon la raison de la perte du logement*. Direction régionale de santé publique (DRSP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2024. https://santepubliquemontreal.ca/publications/denombrement-2022-des-personnes-en-situation-ditinerance-visible-montreal-perte-de-logement.

La Presse. « L'écart entre les riches et les pauvres s'aggrave ». *La Presse*, 27 octobre 2025. https://www.lapresse.ca/affaires/finances-personnelles/2025-10-27/quebec-et-canada/l-ecart-entre-les-riches-et-les-pauvres-s-aggrave.php.

Latimer, Eric, Karine Perreault, Caleb Foster, Alex Schurr, D. Panagiotoglou, et Erin C. Strumpf. *Les coûts économiques associés à l'itinérance au Québec*. CIRANO, 2026. https://doi.org/10.54932/CKKH1296.

Latimer, Eric, Daniel Rabouin, Christian Méthot, et al. *Projet Chez soi : Rapport final du site de Montréal*. Commission de la santé mentale du Canada, 2014. https://mentalhealthcommission.ca.

Lemieux, Olivier. « Crise de l'itinérance : les coûts continuent d'exploser ». *ICI Radio-Canada*, 14 septembre 2026. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2283510/itinerance-couts-services-umq.

« Les inégalités de revenu se creusent au Québec ». *Finance et Investissement*, 5 novembre 2025. https://www.finance-investissement.com/actualites/les-inegalites-de-revenu-se-creusent-au-quebec/.

Marchand, Bruno, et Guillaume Tremblay. *1,1 G$: le coût de l'inaction en itinérance - L'UMQ demande un plan d'action national*. Union des municipalités du Québec (UMQ), 2026. https://umq.qc.ca/publication/11-g-le-cout-de-linaction-en-itinerance-lumq-demande-un-plan-daction-national/.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Document 25-297-04W*. Gouvernement du Québec, 2025. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-297-04W.pdf.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025*. Gouvernement du Québec, 2026. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003995/.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec 2025 : Résultats du territoire de Montréal*. Gouvernement du

Québec, 2026. https://www.newswire.ca/fr/news-releases/denombrement-des-personnes-en-situation-d-itinerance-visible-au-quebec-les-premiers-resultats-de-2025-sont-rendus-publics-877903973.html.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale : avril 2026*. Gouvernement du Québec, 2026. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/assistance_soc/clientele/2026/RAP_STAT_CLI_PROG_Assistance_SOC_2026-04.pdf.

MMFIM. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM) et Ville de Montréal, 2015. https://mmfim.ca/wp-content/uploads/2024/10/Rapport-Denombrement-2015.pdf.

Montminy, Véronique Dubé, Émeric. « Près de 2000 ménages toujours sans logement au Québec: les campements se multiplient à Montréal ». Noovo Info, 13 juillet 2026. https://www.noovo.info/nouvelles/societe/article/pres-de-2000-menages-toujours-sans-logement-au-quebec-les-campements-se-multiplient-a-montreal/.

Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM). *Mettre fin à l'itinérance à Montréal – Volet 1 : Mettre fin à l'itinérance chronique et cyclique*. Montréal, Québec, 2015. https://mmfim.ca.

Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), CASACOM, et PATTISON Affichage. « L'itinérance, on en fait notre affaire : Solutions itinérance comment contribuer ». MMFIM, 12 mai 2025. https://mmfim.ca/solutions-itinerance-comment-contribuer/.

Observatoire Grand Montréal. *Les grands indicateurs du logement locatif dans le Grand Montréal en 2025*. Rapport / Note d'analyse. Notes de l'Observatoire. Communauté métropolitaine de Montréal, 2026. https://observatoire.cmm.qc.ca/les-grands-indicateurs-du-logement-locatif-dans-le-grand-montreal-en-2025/.

Pavic, Clémence. « Quel revenu faut-il gagner pour sortir de la pauvreté au Québec en 2026? » Le Devoir, 30 avril 2026. https://www.ledevoir.com/economie/976106/quel-revenu-faut-il-gagner-sortir-pauvrete-quebec-2026.

Pleace, Nicholas. *Preventing Homelessness: A Review of the International Evidence*. Simon Communities of Ireland, 2019. https://pure.york.ac.uk/portal/en/publications/preventing-homelessness-a-review-of-the-international-evidence/.

Radio-Canada. « 15 % des locataires de Montréal auraient connu un épisode sans domicile fixe ». *ICI Radio-Canada Télé*, 10 juillet 2024. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2087270/sondage-locataires-montreal-connu-episode-sans-domicile-fixe.

SCHL. « Rapport sur le marché locatif 2025 ». SCHL, 2025. https://web.archive.org/web/20260219222458/https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif.

Statistique Canada. *Statistiques trimestrielles sur les loyers, premier trimestre de 2019 au premier trimestre de 2025*. (Ottawa), 25 juin 2025. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250625/dq250625b-fra.htm.

Tremblay, Martin. « Rapport de l'UMQ | Le coût de l'itinérance explose au Québec ». *La Presse*, 14 septembre 2026. https://www.lapresse.ca/elections-quebecoises/2026-09-14/rapport-de-l-umq/le-cout-de-l-itinerance-explose-au-quebec.php.

Union des municipalités du Québec (UMQ) et AppEco. *L'impact économique de l'itinérance au Québec : Mise à jour des coûts systémiques et de l'inaction*. Québec, Québec, 2026.

Vailles, Francis. « Chaque personne itinérante coûte 77 600 $ par année ». *La Presse*, 16 juillet 2026. https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2026-07-16/etude-du-cirano/chaque-personne-itinerante-coute-77-600-par-annee.php.

Vivre en Ville. « Crise de l'habitation : un locataire sur cinq peine à payer son loyer au Québec ». Vivre en Ville, 2026. https://vivreenville.org/nos-positions/communiques/communiques/2026/crise-de-l-habitation-un-locataire-sur-cinq-peine-a-payer-son-loyer-au-quebec.aspx.

10 Annexes

Le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance Montréal et ses membres



MMFIM - Prévenir, réduire et mettre fin à l'itinérance

Le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM) est un organisme à but non lucratif incorporé en 2016, dont la mission est de collaborer avec l'ensemble des acteurs (communautaires, institutionnels, entrepreneurs, chercheurs, etc.) afin de prévenir et de mettre fin à l'itinérance à Montréal.

Mission

Concerter, informer, former, mobiliser et rallier nos membres, issus des milieux communautaire, affaire et institutionnel, ainsi que l'ensemble des acteurs interpellés par les enjeux de l'itinérance et intéressés à participer à la mise en œuvre des solutions éprouvées et durables pour prévenir et mettre fin à l'itinérance à Montréal.

Vision

On peut et on doit mettre fin à l'itinérance.

Membres

Le MMFIM rassemble plus d'une cinquantaine de représentants issus de secteurs variés dont des organismes communautaires, institutions de recherche, milieu des affaires et partenaires individuels dans le but de coordonner les efforts pour promouvoir et mettre en œuvre des solutions durables à l'itinérance.

Deux comités de travail se distinguent

- Groupe des organismes sans but lucratif : Se concerter pour développer et structurer les services en itinérance et notre plaidoyer collectif
- Groupe de travail Affaires : Mobiliser la communauté d'affaires au sujet de l'itinérance

La force distinctive du MMFIM réside notamment dans la synergie décuplée par sa composition inédite.

10.1 Historique et travaux du MMFIM

2015 : Plan d'action collectif : « Objectif 2020 : mettre fin à l'itinérance chronique et cyclique à Montréal » [44]

- Principaux objectifs : Sortir 2 000 personnes de la rue en 5 ans, avec un hébergement permanent et un accompagnement personnalisé

Période 2015-2020 : Mise en application de l'Objectif 2020

- Premier dénombrement à Montréal en 2015 organisé conjointement par le MMFIM, le YMCA et l'équipe de l'Institut Douglas de Santé Mentale et Participation au second dénombrement en 2018. En 2022, le CCSMTL a organisé le dénombrement à Montréal et le MMFIM a participé à titre bénévole
- Lancement du Tableau de bord 2000 Solutions (*le seul à ce jour*) compilant les données sur les personnes ayant accédé à un logement permanent entre 2015 et 2020
- Mise en place d'une offre de formation spécialisée pour intervenant.es en itinérance. À titre d'exemple, en 2025-2026, 451 intervenant.es ont suivi 30 formations sur divers thèmes. L'année 2023-2024, où nous avions davantage de financement, le MMFIM avait offert 42 formations pour 775 intervenant.es). Ces formations touchent les enjeux de sécurité, de consommation (prévention des surdoses, réduction des méfaits), de traumas, d'approches sensibles aux différences culturelles, sur le traumatisme craniocérébrale, la fatigue de compassion (avec Médecins du Monde) et plus encore

2021 : Intensification des activités de concertation et participation à l'élaboration d'Un pas de plus… vers la fin de l'itinérance [45]. Ce plan visait à améliorer la trajectoire des personnes à travers les services et programmes des organismes en transformant les services d'hiver ponctuels en services continus (24 heures / 7 jours / toute l'année). Participation accrue à toutes les instances de concertation régionale

2022 : Trois pas de plus… pour mettre fin à l'itinérance [46]**.** Ce plan ajoute au précédent l'importance de la mise en place de ressources et de services axés sur l'accompagnement vers l'accès au logement et la mise en œuvre d'un système d'accès coordonné pour faciliter la gestion et l'accès aux milliers de logements sociaux à Montréal

[44] Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), *Mettre fin à l'itinérance à Montréal – Volet 1 : Mettre fin à l'itinérance chronique et cyclique* (Montréal, Québec, 2015), https://mmfim.ca.
[45] Accueil Bonneau et al., *Un pas de plus… vers la fin de l'itinérance : Plan quinquennal de services complémentaires pour aider les personnes en situation d'itinérance à sortir de la rue* (Montréal, Québec, 2021), https://mmfim.ca.
[46] Accueil Bonneau et al., *Trois pas de plus… pour mettre fin à l'itinérance* (Montréal, Québec, 2022), https://mmfim.ca.

2023 : Trois pas de plus… Pressons le pas [47]**.** Les membres du comité OSBL urgent le gouvernement à presser le pas en lien avec les cibles notées dans Trois pas de plus.

2023 : Création du Groupe de travail Affaires-MMFIM avec comme premier projet la mise en place de la campagne de sensibilisation *L'itinérance, on en fait notre affaire.*

2026 : Un plaidoyer renouvelé pour concentrer les efforts vers la prévention, et pour mettre fin à l'itinérance.

[47] Groupe de travail Synergie-MMFIM, *Pressons le pas pour mettre fin à l'itinérance à Montréal - L'urgence d'accélérer le pas pour générer des résultats (Faisant suite à Un pas de plus et Trois pas de plus)* (Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), 2023), https://mmfim.ca.

10.2 Résumé de « Trois pas de plus » (2022-2023)

Contexte et démarche

Suite au premier « Pas de plus » (juin 2021), ce document poursuit la réflexion collective menée par un collectif d'organismes montréalais œuvrant en itinérance en réponse à la pandémie qui a aggravé la crise de l'itinérance à Montréal. Il vise à renforcer et à clarifier la vision d'un processus concerté, intégrant des actions coordonnées pour mettre fin à l'itinérance à Montréal.

Vision

Une société où chaque personne a un chez-soi, dans la sécurité, la dignité et la paix. Le document insiste sur la nécessité d'un continuum de services intégrés, de la prévention à l'accès au logement permanent.

Principes directeurs

- Reconnaissance des expertises des organismes spécialisés
- Adaptation des services aux besoins particuliers (femmes, autochtones, LGBTQIA+, personnes avec maladies chroniques ou santé mentale)
- Renforcement des partenariats avec les secteurs de la santé, des services sociaux, et les acteurs municipaux
- Facilitation de l'accès rapide au logement, en assouplissant les critères et en coordonnant les accompagnements psychosociaux

Objectifs et mesures clés

- Maintenir une cohérence avec les stratégies fédérales, provinciales et municipales
- Assurer la continuité entre services d'urgence, évaluation des besoins, et référence aux ressources
- Mettre en place un système d'accueil coordonné, facilitant l'accès à un logement ou à un hébergement adapté, en collaboration avec tous les partenaires
- Favoriser une approche basée sur l'expérience, visant la prévention, la réaffiliation sociale et l'accompagnement vers un logement stable

Axes d'action principaux

1. Accueil et réaffiliation 24/7 :
 - Offrir un accès permanent aux services d'urgence, haltes, navettes, et accompagnement
2. Financement et accompagnement :

- Financer l'accompagnement en logement pour 2 250 personnes sur 5 ans

3. Accès coordonné :
 - Implanter un système d'accueil intégré, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, pour optimiser la transition de l'itinérance vers le logement

Exemples de succès et résultats

- Depuis 2016, 625 personnes ont été logées via le programme Projet logement Montréal (PLM)
- Pendant la pandémie, 177 personnes ont été logées dans le cadre du programme Bienvenue, avec un taux de maintien en logement de près de 90%
- Ces mesures démontrent qu'une approche concertée et intégrée permet de réduire durablement l'itinérance

Conclusion de « Trois pas de plus »

Ce document appelle à une volonté politique renforcée, à une coordination accrue, et à l'engagement collectif pour mettre en œuvre un continuum de services efficace, permettant de sortir définitivement de l'itinérance. Il insiste sur le fait que seul un tel continuum peut garantir la fin durable de l'itinérance à Montréal.

10.3 Résumé de « Pressons le pas pour mettre fin à l'itinérance » (2023)

Préambule et contexte

Le Groupe de travail Synergie-MMFIM, en collaboration depuis 2021, insiste sur la nécessité d'accélérer les efforts pour lutter efficacement contre l'itinérance à Montréal. Malgré des visions et propositions précédentes (Un pas de plus, Trois pas de plus), la crise sociale, économique, et du logement s'aggrave, soulignant l'urgence d'un changement de cap.

Principes fondamentaux

- Reconnaissance de l'importance d'un continuum de services intégrés, articulés autour de trois piliers : accueil et réaffiliation, accès coordonné, et soutien en logement.
- La prévention, le droit au logement, et l'adaptation locale sont des principes sous-jacents essentiels, face à la complexification des profils des personnes en situation d'itinérance.

Les trois piliers interdépendants

1. Accueil et réaffiliation (Un pas de plus)
 a. Accès 24/7 aux services d'urgence, haltes, centres de jour, travail de rue, hébergements d'urgence, et accompagnement psychosocial
 b. La transformation en services 24/7 porte ses fruits, avec des exemples comme l'Hôtel-Dieu et le programme Bienvenue, mais des freins structurels liés au financement et à la stabilité des sites persistent
 c. La nécessité d'un financement pérenne, d'un partage de données efficace, et d'un renforcement de la formation pour une réponse coordonnée
2. Accompagnement en logement (Réaffiliation)
 a. Priorité à la mise en place d'un accompagnement intensif, adapté aux besoins variés, pour faciliter la transition vers un logement durable
 b. La création d'un « référentiel » pour un accompagnement intensif, incluant la mobilisation de logements (ex. RPA, logements sociaux, banques de logements)
 c. La nécessité d'une action rapide, de financements stables, et de la simplification des processus pour répondre aux profils complexes, notamment ceux qui ne fréquentent pas les services traditionnels (ex. campements)
3. Accès coordonné
 a. Développement d'un système intégré permettant de suivre et d'orienter efficacement les personnes, avec un partage de données sécurisé

b. La mise en place de référentiels partagés, de formations, et d'une gouvernance claire pour assurer la cohérence et l'efficacité dans l'accompagnement

Les enjeux et défis

- La crise du logement, la pénurie, la hausse des coûts, et la complexification des profils rendent la réponse plus difficile, nécessitant une action concertée entre tous les paliers gouvernementaux
- La fragilisation des financements, la multiplication des campements, et la surcharge des intervenants accentuent l'urgence d'agir avec des solutions concrètes et coordonnées

Propositions concrètes pour agir

- Accélérer la transformation des services d'urgence en offres 24/7, avec un financement stable
- Développer des mesures d'accompagnement intensif, adaptées et rapides pour la réaffiliation
- Mettre en œuvre un système d'accès coordonné basé sur le partage de données, la formation, et la gouvernance
- Investir dans la prévention, notamment via des actions en amont, la réforme des politiques de logement, et la protection du droit au logement comme principe fondamental

Conclusion de « Pressons le Pas »

Il est impératif d'adopter une approche ambitieuse, coordonnée, et urgente. La mise en œuvre de ces trois piliers, avec des financements stables et une volonté politique forte, est la condition *sine qua non* pour réellement « mettre fin à l'itinérance » à Montréal.

10.4 La prévention en cinq temps : le modèle de Fitzpatrick, Mackie et Wood

La prévention en itinérance, selon le modèle de Fitzpatrick et al., se résume en cinq niveaux distincts, qui doivent être pris en charge en même temps, avec une approche intégrée et cohérente, car ils sont interconnectés. Chaque niveau renforce les autres : plus la prévention universelle est forte, moins les niveaux suivants sont sollicités. Toujours selon Fitzpatrick et al., nous devons axer davantage sur les trois premiers niveaux de prévention afin de réduire le flux vers l'itinérance.

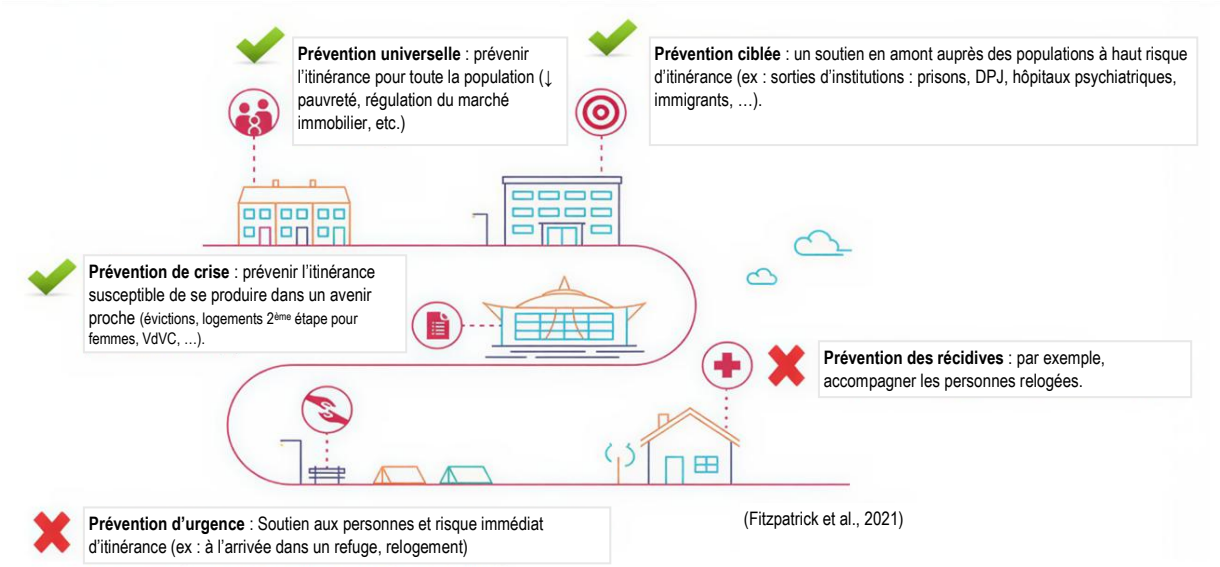
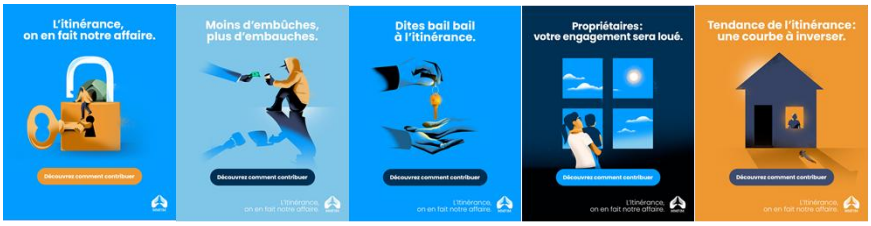


Figure 4 : Typologie de Fitzpatrick et al., présentée notamment dans le mémoire du CQPI dans le cadre des consultations pour le PAII 2027 [48,49]

[48] Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI), *Faire de la prévention de l'itinérance le pilier structurant du prochain Plan d'action interministériel en itinérance : Mémoire PAII 2027* (2024), https://static1.squarespace.com/static/61afc0ec1c1d11367b43f22b/t/6a257bfd55f0b80a8af6e804/1780841470121/M%C3%A9moire+PAII+2027+-+VF.pdf.

[49] Fitzpatrick et al., « Advancing a Five-Stage Typology of Homelessness Prevention ».

10.5 Campagne de mobilisation 2025





Donner, louer, embaucher : Lien vers la campagne

Figure 5: « L'itinérance, on en fait notre affaire », en partenariat avec CASACOM et PATTISON [50]

Lancée en 2025 par le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), en étroite collaboration avec CASACOM et avec le soutien de PATTISON Affichage, la campagne « L'itinérance, on en fait notre affaire » visait à mobiliser à la fois la communauté d'affaires et le grand public autour de solutions concrètes. Son message central rappelait que l'itinérance ne relève pas uniquement des organismes spécialisés ou des pouvoirs publics : les entreprises, les propriétaires, les employeurs et les citoyennes et citoyens peuvent aussi contribuer à prévenir les ruptures résidentielles et à soutenir le retour vers un logement stable.

CASACOM a participé à la conception de la campagne et au développement d'une page Web présentant quatre grandes façons d'agir : donner du temps, de l'expertise, des biens ou des ressources financières; louer un logement ou mettre un espace à la disposition d'un organisme; offrir des possibilités d'emploi et d'intégration professionnelle; et faire entendre sa voix auprès des personnes élues afin de favoriser des politiques structurantes.

PATTISON a pour sa part offert une visibilité exceptionnelle à l'initiative en diffusant gracieusement les messages dans plus de 83 emplacements stratégiques de la région métropolitaine, notamment sur de grands axes routiers et dans des immeubles du centre-ville, pendant plusieurs mois. En rendant les gestes d'engagement accessibles et concrets, la campagne a traduit la conviction du MMFIM que la diminution de l'itinérance repose sur une responsabilité collective et sur des alliances durables entre les milieux communautaire, institutionnel et économique.

[50] Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM) et al., « L'itinérance, on en fait notre affaire : Solutions itinérance comment contribuer ».



MMFIM

Mouvement pour
mettre fin à l'itinérance
à Montréal